

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
D'EBOLWA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TECHNICAL TEACHER'S
TRAINING SCHOOL
OF EBOLWA

*Département de Didactique des Disciplines, des Sciences de l'Education, de Pédagogie et
Formation Bilingue*

*Department of Didactics of Discipline, Sciences of Education, Pedagogy and Bilingual
Training*

Filière : Conseiller d'Orientation

Thème

**SOUTIEN SOCIAL ET REINSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE DES ANCIENS DETENUS : CAS
DES MINEURS DE LA PRISON CENTRALE DE YAOUNDE
KONDENGUI**

*Mémoire rédigé et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de Conseiller d'Orientation
(DIPCO)*

Présenté par :

ZOUA NNA Justina Vanessa

Licenciée en Droit

Matricule 19W1339

Sous la direction du :

Pr BINGONO Emmanuel

Maître de Conférences



Année académique 2020 – 2021

SOMMAIRE

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTES DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES FIGURES	vi
RESUME.....	vii
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE	3
CHAPITRE 2 : BILAN DE LECTURE.....	9
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE	30
CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	38
CHAPITRE 5 : CONCLUSION	54
CONCLUSION GENERALE	57
BIBLIOGRAPHIE	59
ANNEXES	62

À
Mes parents
M. et Mme. NNA MVAEBEME

REMERCIEMENTS

A l'issue de ce travail, j'adresse ma reconnaissance à ceux qui de près ou de loin ont contribué à sa bonne réalisation. Il s'agit ici de :

- Pr BINGONO Emmanuel mon encadreur et chef de département des sciences de l'éducation à l'ENSET D'EBOLOWA pour l'encadrement de ce travail. Il a toujours été à mon écoute non seulement sur le plan académique. Ses encouragements incessants m'ont permis d'être toujours en confiance.
- Pr NDJAKOMO Salomé Directrice de L'ENSET D'EBOLOWA, pour ses conseils et surtout la rigueur qu'elle a toujours manifestée à notre égard ;
- Tout le corps enseignant du département des sciences de l'éducation de L'ENSET D'EBOLOWA pour les connaissances transmises et les conseils prodigués tout au long de notre formation.
- Mme BINGONO Christabel conseiller principal d'orientation pour son encadrement son suivi et sa disponibilité
- Dr ATCHA Georges pour son suivi
- Lieutenant MEKA Alex pour son immense soutien
- Mes enfants, mes frères et Mes sœurs
- La grande famille MVAEBEME
- NKEMBE Cédric, Conseiller Principal d'Orientation pour l'accompagnement et les encouragements au travail.
- A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la rédaction de ce document. Mes amis (es) ainsi que mes promotionnaires qu'ils trouvent ici l'expression de la profonde gratitude

LISTES DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ENSET : Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Technique

CDE : Comité des Droits de l'Enfant

PCY : Prison Centrale de YAOUNDE

SDASCE : Service de la Discipline, des Activités Socio-Culturelles et Educatives

SAF : Service Administratif et Financier

SAS : Service de l'Action Sociale

BFAS : Bureau de la Formation et l'Action Sociale

BASCL : Bureau des Activités Socioculturelles et des Loisirs

BP : Bureau du Personnel

BAAG : Bureau des Affaires Administratives et du Greffe.

VD : Variable Dépendante

VI : Variable Indépendante

HR : Hypothèse de Recherche

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau synoptique	28
---	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme de la Prison Centrale	32
--	----

RESUME

La présente recherche intitulée « Soutien social et réinsertion socioprofessionnelle des anciens détenus : cas des mineurs de la prison centrale de Yaoundé kondengui ». Part du constat selon lequel malgré l'ensemble des mesures qui a été prises par les pouvoirs publics (textes de lois régissant un certain nombre de droits aux prisonniers, éducation en milieu carcéral, etc.) afin de faciliter la réinsertion des anciens détenus de prison en général et des mineurs en particulier la grande partie des ex détenus plonge toujours dans la récidive. De ce constat nous nous sommes donc posés la question de départ selon laquelle qu'est ce qui peut expliquer cette récidive récurrente chez certains ex détenus mineurs, cette question de départ nous a permis de formuler la question principale de recherche suivante : le manque de soutien social influence-t-il la réinsertion socioprofessionnelle d'un ancien détenu ? Nous avons à cet effet fait appel à deux théories : Les théories de la délinquance qui portent sur l'étude de la personne et de sa propension à la délinquance et la théorie des relations interpersonnelles qui mettent l'accent sur la nature des liens qui unissent deux personnes. La méthodologie utilisée dans cette recherche est celle hypothético-déductive doublée d'une analyse qualitative de donnée. La collecte des données s'est faite auprès de trois ex détenus mineurs et l'analyse de contenu de type thématique a permis de vérifier nos hypothèses qui d'ailleurs ont été confirmées, et, à l'issue de cette recherche, nous avons formulé les recommandations auprès de l'Etat, de la famille des ex détenus, les pairs des ex détenus et à la société toute entière

Mots-clés : soutien social, *Réinsertion socioprofessionnelle*, prison,

ABSTRACT

The present research entitled "Social support and socio-professional integration of former prisoners: the case of minors in the central prison of Yaoundé kondengui". Part of the finding that despite the measures taken by the public authorities (texts of laws governing a certain number of prisoners' rights, education in prisons, etc.) in order to facilitate the reintegration of former prisoners into general and minors in particular the great part of the ex-prisoners still plunges into recidivism. From this observation, we therefore asked ourselves the initial question according to which what can explain this recidivism recurrence in some ex-juvenile detainees, this initial question allowed us to formulate the following main research question: the lack of support social influence the socio-professional reintegration of a former prisoner? To this end, we have appealed to two theories: The theories of delinquency which relate to the study of the person and his propensity to delinquency and the theory of interpersonal relations which emphasize the nature of the links which unite two people. The methodology used in this research is hypothetico-deductive coupled with qualitative data analysis. The data was collected from three ex-juvenile prisoners and the thematic content analysis made it possible to verify our hypotheses which, moreover, were confirmed, and, at the end of this research, we formulated recommendations to the State, the families of ex-prisoners, the peers of ex-prisoners and to society as a whole

Keywords: social support, socio-professional reinsertion, prison .

INTRODUCTION

La plupart des détenus sont confrontés à de réelles difficultés à la libération et les communautés ne sont plus en sécurité lorsque des délinquants à haut risque et ayant de très grands besoins sont libérés sans préparation, sans surveillance ou soutien adéquat.

Une stratégie de prévention du crime n'est pas complète sans des mesures efficaces pour s'attaquer au problème de la récidive. Une stratégie complète doit évidemment tenir compte du fait que la sécurité publique est menacée par le grand nombre de crimes commis par des individus qui ont déjà servi des sanctions pénales mais n'ont pas encore renoncé au crime. En l'absence d'interventions efficaces, les risques de récidive sont probables. La plupart des délinquants, même après une peine d'emprisonnement, ne réussissent pas à réintégrer la communauté en tant que citoyens respectueux de la loi. C'est pour cette raison que des programmes d'intégration sociale efficaces et de réinsertion sont requis de toute urgence. Ce sont des moyens indispensables pour prévenir la récidive et assurer la sécurité publique, deux objectifs de politique sociale très importants dans tous les pays.

Les normes et les règles internationales réaffirment que la réhabilitation des délinquants et leur réinsertion réussie dans la communauté sont deux des objectifs principaux du système de justice pénale. Ce faisant, elles soulignent l'importance des interventions d'assistance à la réinsertion des délinquants comme moyen de prévenir d'autres crimes et de protéger la société. En fait, l'adoption de mesures pour assurer la réinsertion efficace des détenus dans la communauté est sans doute l'un des moyens les plus rentables pour prévenir le risque de récidive.

Lorsqu'il existe des ressources qui peuvent être mobilisées en prison et dans la communauté, le processus de réintégration du délinquant peut être géré plus efficacement afin de réduire la probabilité de récidive. Il est possible d'élaborer des programmes pour établir un lien entre à travers différents organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Ces interventions ont pour objectif principal d'aider les délinquants à surmonter la stigmatisation d'une condamnation pénale, les effets négatifs d'une incarcération et les nombreux obstacles qu'ils rencontrent en essayant de réintégrer la communauté.

Actuellement, plusieurs pays reconnaissent expressément l'importance de cet aspect fondamental de la prévention du crime et ont commencé à développer et à institutionnaliser la réinsertion du délinquant comme faisant partie de leur système de justice pénale. Là où les ressources sont limitées, il est encore possible d'harmoniser les politiques de détermination des peines et les pratiques correctionnelles existantes avec l'objectif global de réinsertion du

délinquant et d'adopter des mesures relativement simples, qui puissent arriver à des résultats significatifs en matière de prévention du crime. Toutefois, dans la plupart des pays à revenu faible et moyen comme au Cameroun, les programmes de réinsertion sociale sont encore mal compris et généralement peu développés.

Notre travail est subdivisé en cinq chapitres : le premier concerne la problématique et pose le problème de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes incarcérées. Le chapitre deuxième traite de la littérature sur les concepts clés de notre sujet, le chapitre trois aborde la méthodologie utilisée pour collecter les données tandis que le chapitre quatre traite des résultats. Le chapitre cinquième clôt le travail sur l'interprétation des résultats et des recommandations.

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE

1.1. Contexte

Punir puis réintégrer, tel est le rôle de la société face aux personnes qui enfreignent la loi. Bien qu'il puisse être intéressant de s'interroger sur les réelles utilités de la punition, il s'agit ici de traiter de la réinsertion professionnelle et de l'influence que peut avoir l'entourage sur la reprise ou non d'une activité. La réinsertion est effectivement le meilleur moyen de parer à une éventuelle récidive (Claudio Besozzi, 2000) alors qu'une désinsertion importante risque au contraire de placer définitivement un individu en marge de la société et de le maintenir dans la délinquance. Exclure puis réintégrer constitue un paradoxe avec lequel il est nécessaire de composer.

Chaque sortie de prison est une aventure individuelle incomparable. La situation des détenus est très différente selon le motif et la durée de leur incarcération. Logement, travail, liens sociaux, etc. sont autant de pertes avec lesquelles va devoir faire la personne privée de liberté. Il reviendra aux professionnels du milieu carcéral d'accompagner les personnes concernées au travers de ces difficultés en fixant des objectifs et des priorités. La notion de priorité et de réinsertion peut différer selon les acteurs interrogés. Une réinsertion pour un individu sortant de détention peut être la création ou le renforcement de nouveaux liens sociaux, cela peut également passer par une cure pour les personnes souffrant de toxicomanie. Cependant, la société est très claire concernant son point de vue, il s'agit d'assurer le retour à une autonomie financière.

De plus, notre société a fait du travail un facteur d'intégration important. Une partie de notre identité nous est donnée par notre activité professionnelle, le travail est un lieu important de socialisation où il est possible de créer des liens avec nos pairs. Ceci constitue un enjeu de taille dont il faut également tenir compte.

Au 31 août 2000, 19.691 personnes incarcérées ont été dénombrées dans les établissements pénitentiaires du Cameroun. En avril 2003, la population carcérale s'élevait à 20.273 détenus, tandis qu'en mars 2005, elle se chiffrait à 22.098. Au mois de Juillet 2010, la population carcérale comptait 24.238 détenus pour une capacité d'accueil de 17.000 réparties dans 74 prisons opérationnelles, dont 10 centrales, 48 principales, et 16 secondaires. Un chiffre appelé à s'accroître. La prison accueille trois catégories de personnes ; il s'agit de celles qui sont en détention provisoire, des personnes faisant l'objet d'une condamnation et celles retenues à l'issue d'une mesure de garde à vue. Au plan national, à la lecture des articles 20 du Décret

no 92/052 du 27 mars 1992 décret portant organisation du régime pénitentiaire au Cameroun, et de l'article 553 du Code de Procédure pénale, une séparation stricte doit être faite entre les prévenus, les condamnés, les femmes et les mineurs.

Pour le cas des mineurs, le code de procédure pénale en son article 706 al 1 dispose que « le mineur ne peut être détenu que dans un établissement de rééducation ou dans un quartier spécial d'une prison habilitée à accueillir les mineurs ». L'alinéa 2 continue en précisant que : « à défaut d'un établissement de rééducation ou de quartier spécial, le mineur peut être détenu dans une prison pour majeurs, mais doit être séparé de ceux-ci » article 706 al 2. Ces situations qui prévalent au Cameroun sont donc en violation des normes internationales³ établies et ont une incidence notoire sur les politiques de protection des droits de l'homme. L'illustration en est faite dans la quasi-totalité des prisons principales du Cameroun en général et celles de la Région du Littoral en particulier. A cet égard, la cohabitation des mineurs avec les autres catégories de détenus par exemple, n'est pas favorable à leur rééducation telle que le prévoit les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté ou encore le code de procédure pénale qui privilégie la réinsertion sociale du mineur ; cette réinsertion découlant de l'éducation reçue au sein d'une maison d'incarcération destinée à le resocialiser plutôt que de le condamner.

Depuis une dizaine d'années, la délinquance des mineurs, dans les pays en voies de développement met la justice juvénile face à un double défi : Celui de répondre à une aggravation sensible des manifestations délinquantes, tant en quantité (augmentation significative des délits commis par les mineurs, courbe statistique ascendante) qu'en qualité (actes de plus en plus graves commis par de très jeunes auteurs, recours accru à la violence, toxicomanie, crimes en série). Celui de répondre aux besoins de sécurité de la population qui vit cette augmentation largement reprise par les médias et qui est d'accord avec un droit spécifique pour les mineurs délinquants, pour autant que ce droit réponde à ses attentes en matière sécuritaire et prenne en charge efficacement les auteurs mineurs. Mais ce débat n'est probablement pas propre au monde africain, il est certainement universel, en raison de changements sociaux et de phénomènes comme :

- ✓ La diminution des repères culturels et la perte des modèles d'identification ;
- ✓ La transformation de la famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille décomposée, familles multiples, etc.) ;
- ✓ L'impact très important des nouveaux modes de communication et des nouveaux médias sur la jeune génération qui est non seulement télévisée et branchée, mais qui est interconnectée,

- ✓ L'urbanisation et la concentration de masse de jeunes dans certaines régions centrales des pays et leur agglutinement dans des zones de non droit (banlieues ou quartiers défavorisés) où même la police ne va plus ;
- ✓ Les migrations et leur cortège de souffrance et d'inadaptation, qui écartèlent les enfants entre deux cultures, entre deux systèmes juridiques, entre deux loyautés ;
- ✓ Le chômage ou la désoccupation des jeunes et cette grande difficulté de donner une perspective à bon nombre d'adolescents qui ne voient souvent que *no future*. Devant une telle évolution, il est clair que les États ne peuvent pas rester les bras croisés et que la *vox populi* réclame des changements, des modifications, des assurances et des garanties. Dès lors, les systèmes judiciaires de prise en charge des mineurs délinquants sont remis en question et les projets de modification législative augmentent un peu partout dans le monde. Et ces projets oscillent entre une approche sociale et bienveillante du phénomène, inspirée du modèle protectionniste, et une approche plus légaliste, plus juridique, voire plus rétributive pour ne pas dire sécuritaire.

1.2. Faits observés

Pendant la période de notre stage professionnelle à la prison centrale de Yaoundé Kondengui, nous avons remarqué que la plupart des jeunes incarcérés y était pour soit leur deuxième ou troisième fois, pourtant pendant la période d'incarcération les jeunes détenus bénéficient de plusieurs mesures et accompagnements allant dans le sens de la facilitation de leur réinsertion une fois sorti de prison, aussi, Selon les données publiées par le Ministère des Affaires Sociales, 792 mineurs sont emprisonnés dans les prisons du Cameroun soit 510 dans la seule région du Centre. Et, les cas de récidive sont légion laissant transparaître un problème social qui selon nous doit être aussi recherché dans l'environnement de l'ex détenus

1.3. Constat

Nous avons observé que le taux de prisonniers mineurs est en augmentation tous les ans malgré les mesures prises par les pouvoirs publics (Ministère de la Justice, Ministère de Affaires Sociales) pour non seulement prévenir l'incarcération des mineurs, mais aussi la prévention de la récidive. Jusqu'ici, il semble que ces mesures laissent encore présager des zones d'ombre puisque les résultats restent mitigés. Les mineurs continuent de poser des actes criminels qu'on peut relier à une opportunité criminelle à un acte criminel à une action de crime en fonction des caractéristiques des contextes dans lesquels apparaissent les opportunités criminelles

Une réinsertion pour un individu sortant de détention peut être la création ou le renforcement de nouveaux liens sociaux. Cependant, la société est très claire concernant son

point de vue, il s'agit d'assurer le retour à une autonomie financière. Le système en place actuellement dans les prisons permet aux personnes incarcérées d'obtenir une semi-liberté pour autant qu'elle soit accompagnée d'un emploi.

De plus, notre société a fait du travail un facteur d'intégration important. Une partie de notre identité nous est donnée par notre activité professionnelle, le travail est un lieu important de socialisation où il est possible de créer des liens avec nos pairs. Ceci constitue un enjeu de taille dont il faut également tenir compte.

Suite à la réflexion ci-dessus, la volonté de départ de ce travail fut de traiter la compréhension des éléments pouvant influencer la réinsertion professionnelle des personnes ayant connus une peine privative de liberté. Cependant, au cours des recherches, il est rapidement apparu que ce concept est étroitement lié à un axe central constituant un facteur d'influence concernant la qualité de la réinsertion : le support social.

1.4 Conjecture théorique

Les théories de la délinquance de Gottfredson, et all 2005 portant sur l'étude de la personne et de sa propension à la délinquance ; et la théorie des relations interpersonnelles de Kurt Lewin (2005) qui souligne l'importance du soutien social dans la réinsertion sociale de l'individu ont été mobilisées dans ce cadre de cette recherche.

Fort de ce constat nous nous sommes posés une question principale de recherche et des questions secondaires.

1.5 Question de recherche

Nous avons une question principale et des questions secondaires.

1.5.1 Question principale

Pour cette recherche nous nous posons la question de savoir : Le manque soutien social entrave-t-il la réinsertion socioprofessionnelle d'un mineur sortant d'une peine privative de liberté ?

1.5.2 Questions secondaires

✓ **QS1** : le manque de réseau social empêche-t-il la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur ?

✓ **QS2** : L'absence du sentiment d'être aimé entrave-t-il la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur ?

-**QS3** : Le manque de soutien de son entourage entrave-t-il la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur ?

1.6. Objectifs de recherche

Nous aurons dans le cadre de ce travail un objectif principal de recherche et trois objectifs secondaires

1.6.1. Objectif général

L'objectif général de cette recherche vise à montrer que le manque de soutien social entrave la réinsertion socioprofessionnelle des anciens détenus.

1.6.2 Objectifs secondaires

- ✓ **Objectif spécifique 1** : vérifier si le manque de réseau social empêche la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur.
- ✓ **Objectif spécifique 2** : montrer que l'absence du sentiment d'être aimé entrave la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur.
- ✓ **Objectif spécifique 3** : démontrer que le manque soutien de son entourage favorise la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur.

1.7. Intérêt de l'étude

Notre recherche présente deux intérêts. Un intérêt scientifique et un intérêt thématique.

1.7.1. Intérêt scientifique

La plupart des recherches sur la réinsertion des ex détenus ont toujours délaissées le volet soutien social, l'apport de l'entourage du détenu dans sa réinsertion, l'accompagnement de l'ex détenu par son entourage. Alors cette recherche vient mettre l'accent sur cet autre aspect afin de contribuer à l'amélioration de la condition de vie de l'ex détenu qui devrait se voir accompagner par son entourage. Accompagnement sans lequel sa réinsertion restera un problème pour toute la société.

1.7.2. Intérêt thématique

Cette recherche s'inscrit dans le grand champ de la psychologie sociale et même de la psychologie de la famille. Elle met en évidence le lien fort de la famille dans la construction de la personne ex détenu. Elle examine l'apport de la société de la famille et de l'entourage du détenu dans sa réinsertion socioprofessionnelle.

1.8. Délimitation de l'étude

1.8.1. Délimitation spatiale

Les enquêtes menées au cours de cette recherche se sont tenues en partie au site de la prison centrale de kondengui. Par ailleurs les échanges avec les ex détenus ont eu lieu au niveau du restaurant santa Lucia Kodengui. Nous avons dû les inviter au restaurant pour un échange convivial et dans un endroit neutre pour la sécurité de tous.

1.8.2. Délimitation temporelle

Nos enquêtes se sont tenues sur une période d'une semaine. C'était la période allant du 26 avril 2021 au 3 mai 2021.

- Le 26 avril nous avons pris attache avec le personnel de la prison pour avoir accès aux ex détenus interrogés.
- Le 29 avril nous avons rencontré JEAN et ABDOU.
- Le 30 avril enfin nous avons pu échanger avec l'ex détenu ALAIN.

CHAPITRE 2 : BILAN DE LECTURE

Dans ce chapitre consacré au bilan de lecture, nous commençons par la définition des concepts, puis le bilan de lecture proprement dit.

2.1. Définition des concepts

2.1.1 Soutien social

Le soutien social est un concept en psychologie dans lequel un individu reçoit de son environnement social l'information qu'il est aimé, estimé valorisé et qu'il appartient à un réseau de communication au sein duquel les individus sont soumis à des obligations mutuelles. Les chercheurs le décomposent en plusieurs dimensions, variables selon les auteurs, permettant de mieux l'étudier. Certains penchent en faveur de l'idée qu'il se caractérise par l'intégration sociale. Le soutien reçu et la perception du soutien social (Barrera 1986, Streeter et Franklin, 1992). Tandis que d'autres considèrent que pour appréhender le soutien social il faut le décomposer en trois autres dimensions : les ressources du réseau de soutien, les comportements de soutien et l'appréhension du soutien (Vaux, 1988, 1992 ; Vaux et al, 1986).

2.1.2. Insertion

L'insertion couvre l'ensemble des rapports de la personne avec son environnement social. Être inséré signifie avoir une place, être assuré de positions sociales différenciées et reconnues (statut, rôles).

Selon Durkheim, le concept d'insertion est indissociable du concept de socialisation car pour être inséré, l'être humain doit intérioriser un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes. Il existe la socialisation primaire (au sein du cercle familial) et la socialisation secondaire (au sein de l'espace scolaire, professionnel et au fil des divers échanges avec autrui). Ces processus de socialisation permettent à l'individu de trouver sa place dans la société, d'être inséré socialement

Selon Barreyre Jean -Yves, l'insertion sociale est l'action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement. C'est aussi le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement.

Jean-Yves Barreyre (1996), donne l'origine étymologique du mot « insérer » du latin in-sere, qui signifie « introduire dans ». Marc Lorient (1999), pour sa part, cite Durkheim pour définir le concept d'insertion « un groupe ou une société sont intégrés quand leurs membres se sentent liés les uns aux autres par des croyances, des valeurs, des objectifs communs, le

sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières »). L'insertion sociale revêt donc plusieurs dimensions, que ce soit au niveau professionnel, du logement, culturel ou encore de la santé.

2.1 3. Réinsertion socioprofessionnelle

L'insertion ou réinsertion sociale, par opposition à l'exclusion, est le fait de créer et de maintenir des liens avec les autres, c'est-à-dire, d'appartenir, ou du moins d'en avoir le sentiment, à une collectivité. Le degré d'insertion sociale est défini, d'une part, par la qualité et la fréquence des relations nouées au sein du groupe, mais aussi, par le sentiment d'appartenance qu'a l'individu face au dit groupe. « Un groupe est intégré quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières » (Durkheim, 1895). Si le processus d'exclusion est multiforme, celui de l'insertion doit être multidimensionnel et tenir compte des particularités de l'individu ainsi que de son parcours.

En se fiant à la définition donnée ci-dessus de l'insertion sociale ou plutôt du sentiment d'appartenance à un groupe, il est possible de constater qu'un détenu, lors de son incarcération, peut sans mal être intégré au sein du pénitencier (Goguel, A., 2003). Il lui est possible d'entretenir des liens d'une certaine qualité avec les autres détenus ainsi qu'avec les gardiens. De plus, il nous est aisé de supposer qu'un groupe de détenu puisse partager des désirs et des rêves communs ce qui, comme nous l'avons vu, est facteur d'intégration. Dans ce cas qu'entend-t-on par la nécessité de réinsérer les détenus ? A relever également que le sentiment d'être intégré, indépendamment du niveau d'intégration réelle, est à prendre en compte. L'insertion est à considérer sous deux aspects :

➤ D'une part, l'insertion d'un groupe au sein d'une communauté ou d'une façon plus large d'un pays. Un groupe est inséré lorsqu'il est caractérisé par un degré important de cohésion et lorsqu'il est, ou se sent, socialement accepté par l'ensemble d'un territoire. Souvent, les individus sont classifiés dans des groupes selon des critères péjoratifs. Nous trouvons donc des groupes tels que : les sans-abri, les toxicomanes, les pauvres...et ce qui nous intéresse, les délinquants. Ici déjà, nous sommes confrontés au fait que les détenus sont écartés de par leurs statuts, mais aussi, de par les préjugés qu'a le reste de la population à leur rencontre.

➤ D'autre part, l'insertion désigne la situation d'un individu qui est en interaction avec les autres. Nous avons vu, lors de la détention, que le détenu peut être inséré dans le groupe. Le problème intervient donc au moment de la mise en liberté. Effectivement, celui-ci va être confronté aux représentations sociales du reste de la population et risquer d'être victime d'un certain isolement.

2.1.1.4. Prison

Le mot vient du latin « préhension » ou « prensio » qui veut dire endroit clos. Schnapper (1999) définit la prison comme un « ensemble structuré de relations sociales entre les acteurs ayant des statuts variables ». Quant à Chauvenet (1994 : 11) il la considère comme un lieu d'auto-consumation relationnelle ». Le mot à évoluer dans la littérature et est devenu en droit un endroit ou lieu où sont enfermés les personnes condamnées à une peine de privation de liberté où les prévenus en attendant de jugement.

Selon le dictionnaire Larousse 2001, La prison est définie comme un établissement clos aménagé pour recevoir des délinquants condamnés à une peine privative de liberté, ou des prévenus en instance de jugement.

2.2. Bilan de lecture

2.2.1. Soutien social et le bien-être psychologique

Vallerand (2006, p. 366) définit le soutien social comme étant des « échanges interpersonnels de ressources où une personne en aide une autre afin de lui permettre de satisfaire ses besoins ou d'atteindre des buts importants ». Il existerait plusieurs formes de soutien social, soit un soutien social de forme instrumentale, qui inclut l'aide physique et matérielle. À cette première forme s'ajoute une deuxième, le soutien social de forme informative. Cette forme de soutien social se manifeste par le partage de conseils ou de rétroaction. Finalement, le soutien social peut aussi se manifester sous la forme émotionnelle. Cette troisième forme de soutien social peut se manifester par de l'empathie ou de l'affection (Vallerand, 2006).

La recension des écrits scientifiques indique que le soutien social, autant réel que perçu, exerce une influence positive sur l'estime de soi, la gestion du stress et sur l'état général de la santé (Beaumeister & Vohs, 2007). En ce qui concerne l'objet de la présente recherche, les données empiriques indiquent que le soutien social exerce une influence sur la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires (Constantine et al., 2005 ; Lacoste et al., 2005 ; Lopez & Ann-Yi, 2006 ; Restubog et al., 2010 ; Simões & Soares, 2010). Aux fins de notre étude, trois types de soutien social sont retenus. Il s'agit des types généralement associés à l'environnement social de l'élève, c'est-à-dire le soutien des parents, des enseignants et du conseiller d'orientation.

Le soutien manifesté par l'entourage du ex détenu influence notablement son insertion socioprofessionnelle (Bryant, Zvonkovic, & Reynolds, 2006 ; Dahling & Thompson, 2010). Le

soutien social de l'entourage de l'ex détenu peut se manifester sous différentes formes. Parmi celles-ci, notons les attitudes, les attentes, les valeurs et les informations transmises (Bryant et al., 2006 ; Christenson, Rounds, & Gorney, 1992 ; Poll, 2003). Ce type de soutien infléchit de façon déterminante la stabilité psychologique de l'ex détenu et sur le développement de l'identité vocationnelle (Malecki & Demaray, 2003 ; Poll, 2003 ; Restubog et al., 2010). De plus, selon Malecki et Demaray (2003), le soutien émotionnel offert par la famille est associé au niveau de bien-être. En somme, la recherche indique que le soutien parental joue un rôle majeur en ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle de l'ex détenu. Le soutien offert par l'entourage de l'ex détenu représente aussi un facteur important dans la construction de sa stabilité émotionnelle et affective (Lacoste et al., 2005). Les recherches effectuées par Bright et al. (2005) ont démontré comment les interventions de l'entourage de l'ex détenu peuvent jouer un rôle dans son développement vocationnel. Ces interventions peuvent se manifester de différentes manières.

2.2.2. Les différents types de soutien et la période concernée

Il existe plusieurs types de soutien social :

- le soutien matériel et financier implique une assistance directe (aide technique, prêt d'argent, etc.)
- le soutien informatif comprend des conseils, des avis, des propositions, mais aussi des informations ou des connaissances sur la façon, par exemple, de réaliser un travail ou de soigner une maladie ;
 - Le soutien d'estime consiste en la reconnaissance des compétences et du travail accompli par les collègues et les supérieurs. Il est particulièrement important pour l'équilibre psychologique de la personne, la rassure à propos de ses compétences et accroît sa confiance en elle, en particulier lorsque les exigences de travail peuvent dépasser ses ressources et ses capacités ;
 - Le soutien émotionnel apporte un sentiment de protection, de réconfort ou même d'amour, en particulier dans les moments difficiles, comme un échec sur le plan professionnel (une promotion refusée) ou un coup dur sur le plan personnel (une maladie par exemple).

Dans la vie courante, l'être humain a besoin de relations stables (besoin fondamental d'affection et sentiment d'appartenance). Le soutien social est également associé à une meilleure santé et plus spécialement à une espérance de vie plus longue. Ainsi, par exemple, les personnes les plus isolées ou les moins intégrées socialement sont physiquement et psychologiquement en moins bonne santé, et risquent de mourir plus jeunes.

Dans le milieu de travail, le soutien social est également important. Il s'avère tempérer les facteurs de stress. Ainsi, dans une situation de travail exigeante, un travailleur envisagera et ressentira moins les effets négatifs lorsqu'il percevra que son organisation, ses collègues et/ou son supérieur se soucient de son bien-être et valorisent sa contribution.

En effet, une étude menée en 2006 par la direction générale Humanisation du travail (SPF Emploi, travail et concertation sociale) stipule que « le soutien social peut faire office de tampon contre les circonstances stressantes, et limiter les phénomènes relatifs au stress ». Le soutien social des collègues joue un rôle essentiel dans la gestion personnelle des situations de travail, en particulier lorsque les exigences du travail sont élevées. Il peut se manifester :

- Par des aides techniques de collègues dans le but de diminuer ou de mieux répartir la charge de travail ;
- Lors d'interactions sociales qui apportent une reconnaissance de la part des collègues.

A l'inverse, la méfiance, les conflits, la compétition engendrent l'insatisfaction professionnelle.

2.2.3. Les approches multiformes du soutien social

Dans le processus de production sociale du handicap, le soutien social joue un rôle tantôt de facilitateur, tantôt d'obstacle. C'est l'intégration subjective par l'individu des ressources que le réseau social lui procure.

Dans son approche bio-psycho-sociale de la santé, Marilou Bruchon-Schweitzer définit le soutien social comme « l'ensemble des perceptions et des représentations d'un individu relatif à la qualité de ses relations interpersonnelles. Ainsi, il peut être de plusieurs types : informatif, matériel, émotionnel et d'estime ». S'il est généralement bénéfique, il peut être perçu négativement, d'où la pertinence de la notion de « soutien social perçu ». En effet, seule la personne peut évaluer la qualité de ses relations à autrui. C'est ce qui explique que le réseau social objectif n'a pas le même impact sur tel ou tel individu.

On appelle stratégie « l'art de diriger un ensemble de disposition pour atteindre un but... et l'ajustement est synonyme de l'adaptation » (Petit Larousse 2002). Les stratégies d'ajustement de la personne aux situations rencontrées se développent en fonction de la mobilisation de ses ressources internes, dont le soutien social fait partie. La stratégie d'ajustement est un « processus transactionnel, élaboré activement par l'individu en fonction de ses ressources sociales et individuelles, et des contraintes de l'environnement 106 » Dans

une situation éprouvante, la personne mobilise ou non ses ressources individuelles et sociales pour faire face aux situations. Les diverses stratégies qu'elle adopte sont centrées soit sur l'action, soit sur l'émotion. Les stratégies développées sur l'émotion se font soit sur le versant positif du partage émotionnel passif (les personnes communiquent leurs émotions, avec le risque sur le long terme de développer une dépression) ; soit sur le versant négatif par des comportements à risque (avec des conduites d'addiction, drogue, alcool ou tabac). Les stratégies développées sur l'action se font soit sur le versant positif de la résolution de problèmes (les personnes analysent leur situation et cherchent à trouver des réponses) ; soit sur le versant négatif de l'évitement (avec des conduites d'addiction, drogues, alcool ou tabac). Une autre stratégie globale se dégage : celle de la recherche de soutien social par le sujet qui désire l'aide d'autrui.

Le soutien social fait référence aux ressources individuelles des personnes et à leur façon de gérer leurs relations interpersonnelles et leur réseau social. Il permet de comprendre les processus qui président à leurs stratégies d'adaptation aux situations de handicap et d'errance. Parmi les ressources dont disposent les personnes en situation de handicap et d'errance, pour faire face à leur quotidien, on distingue leurs ressources personnelles (compétences, aptitudes, capacités) de leurs ressources sociales (par autrui). Le soutien social comprend au moins trois notions différentes, qui elles-mêmes se subdivisent en facettes plus spécifiques : le réseau social (intégration sociale), le soutien social perçu et le soutien social reçu. Depuis les premiers travaux de Durkheim, les sociologues et les épidémiologistes ont conceptualisé et mesuré le réseau social, c'est-à-dire le nombre de relations sociales qu'un individu a établies avec autrui, la fréquence des contacts sociaux effectifs avec ces personnes et l'intensité (ou la force) de ces liens. Le réseau social décrit le degré relatif d'intégration sociale ou d'isolement d'un individu. Il correspond à l'aspect structural du soutien

L'existence de liens sociaux, si elle est l'une des conditions nécessaires pour recevoir du soutien, n'est pas une condition suffisante pour que ces relations soient bénéfiques. C'est une relation intime, permettant de se confier à un « autre significatif » (partenaire, parent, ami, etc.) qui est la forme de soutien la plus fonctionnelle, celle qui protège l'individu. Le fait d'être entouré objectivement ne suffit pas à établir des relations sociales harmonieuses avec autrui. L'intégration sociale ne joue d'ailleurs pas un rôle modérateur significatif entre événements stressants et santé physique et psychologique.

Le soutien social reçu. Il s'agit de l'aide effective apportée à un individu par son entourage. On le considère comme l'aspect fonctionnel du soutien, car il correspond au type de transaction adopté pour aider autrui. Plusieurs classifications se sont développées, dont la plus

connue semble être celle de House, qui distingue quatre sortes (fonctions) de soutien : émotionnel, d'estime, informatif et matériel. Le soutien émotionnel consiste à exprimer à une personne les affects positifs que l'on ressent à son égard (confiance, amitié, amour, etc.) et qui apportent à celle-ci des sentiments de réassurance, de protection ou de réconfort, qui vont l'aider à traverser des moments difficiles lors d'événements comme le décès d'un proche, une rupture sentimentale, un licenciement, etc. Le soutien d'estime consiste à rassurer une personne en ce qui concerne ses compétences et sa valeur. Ces encouragements lui permettront de renforcer sa confiance en elle-même dans les moments de doute, lorsque cette personne craint que les exigences de la situation n'excèdent ses ressources et ses capacités (examen académique, changement de fonction ou de responsabilité, épreuve sportive, etc.).

Le soutien informatif comprend des conseils, des suggestions, l'apport de connaissances sur un problème, des propositions. Il peut être fourni par l'entourage familial ou amical du sujet, mais aussi par des spécialistes dans certaines occasions (soigner une maladie, rechercher une filière de formation ou un travail, avoir à résoudre un problème nouveau, aller dans un pays inconnu, etc.). L'existence d'un lien social ne laisse en rien présager de sa qualité. Le soutien matériel implique une assistance effective comme le prêt ou le don d'argent ou de biens matériels, ou des services rendus dans des moments difficiles.

La plupart des travaux menés sur l'efficacité relative de ces différents types de soutien montrent que c'est le soutien émotionnel qui joue le rôle le plus important. Il permet de réduire le stress perçu et les états anxieux : il affecterait l'évaluation primaire de la situation, augmenterait le contrôle perçu et faciliterait la recherche de stratégies d'ajustement (coping).

Ces divers types de soutien doivent être considérés non seulement selon leur fonction, mais aussi selon leur adéquation avec les caractéristiques de la double situation de handicap et d'errance des personnes, de leur situation stressante et avec leurs attentes et leurs besoins.

On peut évidemment demander directement aux intéressés ce que leur procure chacun des types de soutien ci-dessus décrits. C'est ce que nous avons fait en utilisant le QSSP (questionnaire de soutien social perçu de Bruchon-Schweitzer) qui permet de savoir pour chacun des quatre grands types de soutien combien de personnes le dispensent, qui sont ces personnes (famille, amis, pairs, professionnels d'administration, etc.) et si le sujet en est satisfait. On peut évaluer ainsi le type de soutien reçu, les sources de ce soutien, le nombre de personnes qui le procurent (ou disponibilité) et la qualité perçue de ce soutien (ou satisfaction). Ce n'est pas du soutien reçu au sens strict, car tous ces indices sont autoévalués. Certains types de soutien, non seulement n'aident pas la personne en situation de handicap et d'errance, mais peuvent avoir des effets extrêmement nocifs ; et d'autres types de soutien, utiles dans certaines situations,

peuvent s'avérer inadéquats dans d'autres. On quitte donc ici le domaine du soutien reçu pour celui du soutien perçu.

Deux composantes du soutien social perçu sont identifiées : la disponibilité et la satisfaction. La disponibilité s'avère positivement associée avec l'extraversion et avec la stratégie de recherche de soutien social, et la satisfaction est négativement associée à diverses mesures d'affectivité négative (anxiété, névrosisme, pessimisme, etc.) et au coping centré sur l'émotion. L'effet modérateur du soutien social perçu est dû à des processus cognitifs. Il mesure la disponibilité perçue du soutien dans quatre domaines (matériel, estime, affiliation, discussion). Certaines caractéristiques situationnelles (environnementales) et individuelles (par exemple les contraintes de la situation et l'autonomie de l'individu) ont entre elles des effets d'interaction, effets qui peuvent se conjuguer (en cas de niveau de stress élevé et de soutien social faible par exemple).

La notion de soutien social est omniprésente dans les préoccupations quotidiennes des personnes en situation de handicap et d'errance. Elle touche pratiquement tous les aspects de leur vie. Cela évoque le besoin de sécurité et le désir de sécurité. Comme le dit Arthur Koestler, les choses les plus évidentes sont celles qui méritent le plus d'être examinées. Aussi, le soutien social nécessite-t-il d'être examiné dans le quotidien des personnes en situation de handicap et d'errance ? Se pose alors la question de son analyse. Comment faut-il l'appréhender ? Faut-il s'interroger sur la bonne définition, sur le(s) objet(s) référent(s), sur les différents types de soutien, sur leur nature, leurs fins, leurs menaces et leurs limites ? Faut-il se préoccuper des pratiques et des politiques de soutien social ? Faut-il analyser le soutien social sous son rapport au politique ?

Pendant longtemps, le soutien social est conçu comme une question de survie et on a tenté de lui présupposer une menace existentielle. Il a été essentiellement appréhendé comme ayant trait à la survie physique des personnes en situation de vulnérabilité et au faire-valoir potentiel des institutions et des personnes physiques de la sphère dominante. Réduit ainsi à une question de protection et de défense, il est considéré comme constituant l'objet privilégié des politiques publiques des États et des Collectivités. Sous l'emprise de cette approche, les analyses sociopolitiques se sont cantonnées à appréhender le soutien social plus comme un objet empirique que comme un concept. Ce choix s'explique également par la fusion effectuée par le réalisme entre les notions de soutien social et d'aide sociale. Le soutien social a été considéré comme un dérivé de l'aide publique et privée et a été relégué au statut d'indicateur de succès de l'État providence et de la charité des croyants. Privilégiant ainsi la perspective empirique, ces

analyses ont cependant négligé une dimension fondamentale du soutien social : sa dimension ontologique, épistémologique et politique.

Le soutien social a trait à l'Être, à l'existence, à la connaissance, à la relation aux autres êtres humains, à la médiation entre la liberté et la responsabilité, à la médiation entre le chaos et l'ordre. La conception du soutien social dérivée de la vision philosophique de la nature humaine et du politique repose en fait sur la tradition métaphysique qui fait de lui le principe déterminant, l'arche de la vie et de la politique moderne. Selon cette tradition, posée de façon axiomatique comme un principe d'auto-préservation, de droit à la vie (et non à la survie) ainsi que comme droit à la citoyenneté, le soutien social est intrinsèquement lié aux droits fondamentaux de la personne humaine.

Ces divers types de soutien, pour être perçus comme satisfaisants par les personnes en situation de handicap et d'errance, doivent leur sembler cohérents avec leur source (famille, amis, pairs, professionnels d'administration, etc.). Par exemple, pour ces personnes, un soutien informatif n'est perçu comme efficace que s'il provient d'un professionnel de la santé ou du social, et un soutien émotionnel n'est apprécié que s'il provient d'un proche.

2.2.4. L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus

La réinsertion des détenus joue un rôle essentiel dans la réduction du taux de récidive dans les différents pays européens. En 2010, l'on comptait 643 094 personnes emprisonnées au sein de l'Union européenne (y compris la Croatie). Dans un tel contexte, l'élaboration d'une politique pénale ambitieuse semble indispensable et se doit d'intégrer l'objectif de réinsertion des détenus dans la société.

Afin de lutter contre la récidive, l'éducation, la formation professionnelle, le travail en prison et le maintien des relations familiales sont considérés par l'UE comme des variables fondamentales. La période de détention, qui correspond à une peine privative de la liberté d'aller et de venir, doit être non seulement celle de la punition, mais aussi celle de la reconstruction. En effet, toutes les personnes détenues, y compris celles condamnées à de très longues peines, sont appelées à recouvrer la liberté. Dès lors, c'est cette perspective de réinsertion sociale et professionnelle, véritable exigence au regard de la démocratie, du civisme et de la lutte contre la récidive, qui doit guider les politiques pénitentiaires. Cela passe évidemment par la poursuite de la modernisation et de l'humanisation du système carcéral de notre pays, ainsi que par le renforcement des dispositifs d'aide et de soutien à la réinsertion socioprofessionnelle des détenus.

La réinsertion sociale est la reprise des activités quotidiennes et des relations amicales et associatives. Les trois « piliers » de la réinsertion sociale sont : le logement, l'éducation et l'emploi. Cela signifie que sans une réinsertion professionnelle réussie, la réinsertion sociale est incomplète. La fourniture d'un logement ou l'aide à la recherche de logement vise à apporter une certaine stabilité dans la vie des anciens détenus. De plus, la prison propose des activités sportives et culturelles qui aident à la réinsertion sociale, mais elle n'est cependant pas vraiment préparée en prison. Le détenu est surtout aidé, à sa sortie de prison, par sa famille et ses amis.

La réinsertion professionnelle est la reprise d'une activité professionnelle. La réinsertion professionnelle nécessite un travail sur l'ensemble des problèmes du détenu

2.2.5. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant

Tout d'abord, la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant* (C.D.E.) du 20 novembre 1989. À ce jour, 191 États sur 193 ont signé et ratifié cette convention (à l'exception des États-Unis et de la Somalie), ce qui en fait un instrument de portée universelle. Il y a beaucoup à dire sur cette convention, mais le propos doit se circonscrire ici. Remarquons toutefois, d'une manière générale, que cette convention introduit plusieurs notions fondamentales qui ont une influence directe ou indirecte sur l'administration de la justice juvénile :

- Le critère de l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3)
- Le principe de non-séparation d'avec les parents (art. 9)
- L'obligation d'entendre la parole de l'enfant (art. 12)
- La responsabilité des parents (art. 18)
- L'interdiction de la peine capitale, de la torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants (art. 37)
- La privation de liberté vue comme mesure *ultima ratio* (art. 37 litt. b)
- La reconnaissance des droits procéduraux du mineur (art. 40)

La C.D.E. comprend deux articles qui font référence directe à la justice des mineurs (art. 37 et 40). Ce dernier article est consacré entièrement à la justice des mineurs, à quelques principes de base à respecter pour une justice juvénile spécifique (al. 1), à la procédure souhaitable applicable aux mineurs (al. 2), à la législation à prévoir (notamment sur l'âge minimal d'intervention et sur le recours systématique aux mesures extra-judiciaires) (al. 3) et au dispositif de prise en charge à mettre en place pour les jeunes délinquants. Le domaine de la justice pénale des mineurs est, de tous les domaines des droits de l'enfant, celui où les traités

internationaux ont été le plus développés, et ce, de manière assez curieuse, puisque ce n'est heureusement pas le domaine qui regarde le plus grand nombre d'enfants ; au contraire, c'est un champ occupé par une minorité. Mais probablement que la position particulière du mineur face à l'État, considéré dans son rôle judiciaire et les enjeux en présence, notamment sur le plan des réactions sociales sous forme de privation de liberté, voire même de peine capitale, ont justifié cet intérêt prioritaire.

C'est aussi un domaine où il existe une certaine articulation entre les traités, où l'on a cherché, par différents textes il est vrai, à apporter une réponse globale à un phénomène - la délinquance des jeunes - et non des réponses partielles. Cette articulation est à souligner, car elle n'existe pas entre d'autres éléments du puzzle « droit de l'enfant ». Elle est effectuée sur un mode logique : d'abord, des principes généraux destinés à la prévention de la délinquance juvénile, puis la question de l'administration de la justice des mineurs et enfin, le sort à réserver aux mineurs privés de liberté.

2.2.6. Les principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile

Si l'on suit la logique de cet ensemble, le premier texte à considérer est les *Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile* du 14 février 1990 (dits *Principes directeurs de Riyad*). La date de leur acceptation n'est pas innocente, dans le sens où elle est postérieure à l'adoption de la *Convention des Droits de l'Enfant* et qu'elle fait donc référence implicite à ce texte fondamental et à la position de l'enfant considéré, depuis 1989, comme un être humain à part entière et donc détenteur de droits. Il s'agit de principes qui n'ont pas de valeur contraignante, sauf pour des points précis, déjà formulés dans la Convention et qui trouvent ici un développement ou une explication. La prévention de la délinquance juvénile est abordée d'une manière positive, soit comme la promotion du bien-être et de l'intégration sociale, composantes nécessaires pour éviter à un enfant de se manifester par des comportements délictueux.

Ce texte, pour important qu'il est, ne comporte que peu de règles directement applicables au domaine qui intéresse cette étude ; on peut néanmoins retenir le chapitre six consacré à la législation et à l'administration de la justice pour mineurs.

2.2.7. Les Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs

C'est le texte suivant qui est le plus important pour la procédure pénale ; il s'agit des *Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs* du 29

novembre 1985 (dites *Règles de Beijing*). Elles donnent aux États des lignes directrices pour tenir compte de la protection des droits de l'enfant et le respect de leurs besoins lors de l'élaboration de systèmes spécialisés de justice pour mineurs. Il s'agit donc là aussi de règles non contraignantes, mais qui comblent une lacune. En effet, tous les textes antérieurs établis par les Nations Unies (Pacte de 66 sur l'exercice des droits civils et politiques et minima pour le traitement des détenus de 1955) ne faisaient pas référence explicite à la justice des mineurs, d'où la nécessité de ce premier instrument international. Ces règles de 1985 sont donc antérieures à la Convention, mais il est intéressant de constater que la C.D.E. a repris les principales dispositions de Beijing pour leur donner ainsi une valeur contraignante. De très nombreux articles intéressent la procédure pénale proprement dite ou l'organisation judiciaire. Ce texte court (30 articles seulement) est important car il définit de manière très précise la manière dont la justice des mineurs doit intervenir auprès des jeunes dans les trois phases de l'instruction, du jugement et de l'exécution. À ce stade, citons de manière subjective et sous forme lapidaire 10 principes fondamentaux contenus dans ce texte :

- La nécessité d'un traitement équitable et humain ;
- La déjudiciarisation par des alternatives ;
- La prise en compte de la parole du mineur ;
- La privation de liberté comme mesure de dernier ressort et la plus brève possible;
- La privation de liberté, réponse aux seuls cas graves ;
- Exclusion de la peine capitale et du châtement corporel ;
- Le placement : mesure d'exception ;
- Spécialisation des organes de la justice des mineurs ;
- Objectif de la justice juvénile : la réinsertion ;
- Libération de la mesure dès que possible.

2.2.7.1. Les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté

Le troisième texte en la matière n'est pas dénué d'intérêt puisqu'il parle des règles à observer pour les mineurs privés de liberté, sujet souvent brûlant, parfois tabou. Il s'agit des *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté* du 14 décembre 1990 (dites *Règles de la Havane* ou RPL) Troisième pilier de cet édifice, il a un objectif clairement défini : la protection et le bien-être des mineurs privés de liberté, c'est-à-dire de toutes les personnes de moins de 18 ans qui sont sous le coup d'une privation de leur liberté (soit sous forme de détention ou emprisonnement, soit sous forme de placement dans un établissement

public ou privé), ordonnée par une autorité judiciaire, pour parer aux effets néfastes de la privation de liberté en garantissant les droits de l'enfant. Il est certain que dans la procédure, au moment où il va être question de détention préventive notamment, ces principes vont intervenir et devront inspirer également les législateurs.

D'ailleurs, une place particulière est réservée à la détention avant jugement et au respect de certaines règles pour les gardes à vue ou les séjours dans les commissariats de police. C'est, en effet, dans ce domaine que le plus grand nombre de lésions des droits de l'enfant sont commises à travers le monde. Pour ces trois derniers instruments, il s'agit de recommandations qui n'ont pas comme tels une valeur contraignante pour les États, Cependant, les pays ne peuvent pas non plus les ignorer, les transgresser ou aller à fin contraire, puisqu'il s'agit de principes *minima* qui devraient être au moins respectés ; comme indiqué, ces règles ne sont pas isolées mais font partie d'un tout logique et sont imbriquées les unes dans les autres. Il n'est donc pas raisonnable de les passer sous silence ou d'opérer un tri subjectif entre celles qui pourraient convenir à tel système et les autres... De plus, la C.D.E. agit comme un toit, sous lequel sont rangés ces textes spécifiques ; de ce fait, elle accorde toute l'influence contraignante de ses grands principes à ceux contenus dans ces trois textes.

2.2.8. Le Modèle de loi sur la Justice des Mineurs

Il faut mentionner le dernier né : le *Modèle de loi sur la Justice démineurs* de septembre 1997 préparé par le *Centre des Nations Unies pour la Prévention internationale du Crime (Vienne)*. Ce texte a été formulé sur la base de 80 lois nationales recueillies et étudiées par le Centre, dans le but d'aider les pays qui n'ont pas encore de loi spécifique sur la justice des mineurs et qui entendent en mettre une en place ou les pays qui révisent leur législation, en leur proposant un canevas de loi, qui laisse ouvertes de nombreuses options et variantes pour être compatible avec le système législatif du pays concerné. Ce texte prend appui sur les principes de la C.D.E. et sur les instruments internationaux cités ci-dessus ; ce faisant, il explicite également ces traités et montre leur portée d'une manière concrète. On peut dire qu'il n'impose rien, mais qu'il inspire. Les solutions proposées sont basées sur le respect des droits de l'enfant et sont l'état le plus avancé des connaissances dans ce domaine.

2.8.1. L'adolescence

Dans cette section réservée à la présentation de l'adolescent, nous commençons par la définition d ce concept et la présentation des divers changements au plan morphologique, psychologique et social ainsi que les différents comportements qui en découlent. Nous continuons par montrer les faits qui incriminent le plus souvent les mineurs aux yeux de la loi

en fonction de ceux qu'ils déclarent eux même et en fonction des infractions constatées. Nous finissons cette articulation avec la typologie des délinquances juvéniles. Elle recouvre une diversité de situations qui ne reflète pas toujours des catégories juridiques mais le plus souvent des motivations et des circonstances particulières.

2.2.9. Les infractions constatées

La nature des affaires dans lesquelles sont impliqués les mineurs est différente de celles des majeurs (Mainaud, 2015). Les atteintes aux biens sont majoritaires avec 49% des mineurs impliqués : 14 % pour des vols simples, 19% pour des vols aggravés, et 10% pour des destructions et dégradations. Les atteintes aux personnes (27%) constituent le deuxième type d'infractions commises par les mineurs : 13%, soit la moitié, sont impliqués dans des violences légères, 6% dans des violences sur mineurs, et 4% dans des violences plus graves, y compris des agressions sexuelles et des viols (1%). L'usage et la détention de stupéfiants sont le troisième type d'infractions (14%), avant les atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique (5%) et les infractions routières (4%). Pour les majeurs, ce sont les infractions routières qui constituent le principal type d'infractions (28%) avant les atteintes aux personnes (24%) puis les atteintes aux biens (22%).

L'évolution sur le long terme montre un changement important relatif aux infractions pour lesquelles les mineurs sont mis en cause : en 1980, les vols simples étaient très majoritaires avec 74% des mineurs mis en cause pour ces infractions (Aubusson, 2013). Aujourd'hui, si les atteintes aux biens restent majoritaires, ce sont les faits incluant une forme de violence qui ont connu une évolution importante. Les modifications législatives intervenues avec l'entrée en vigueur du nouveau code pénal en 1994 et les réformes qui ont suivi ont entraîné la correctionnalisation de certaines contraventions de violences légères et prévu un régime de circonstances aggravantes nouvelles (infractions commises aux abords des établissements scolaires, dans les gares et dans les moyens de transport collectif, par exemple), qui ont eu un impact certain sur le nombre de mineurs mis en cause (Aubusson, 2013). Cette évolution témoigne d'une attention nouvelle à la violence des jeunes, notamment la violence à l'école. Ce sont également les faits de violence sexuelle chez les mineurs que les victimes dénoncent désormais plus souvent à la faveur d'une sensibilisation accrue concernant ce sujet (Vigarello, 2000).

Les faits de nature criminelle représentent une minorité des mis en cause. En 2013, 557 condamnations représentent la part des faits de nature criminelle parmi la délinquance des mineurs : 335 condamnations pour viols et attentats à la pudeur, 163 pour vols, recels ou

destructions aggravés, 34 pour homicides volontaires et 25 pour coups et blessures volontaires (Mainaud, 2015).

2.2.10. La délinquance comme signe de troubles du comportement

Souvent repérés pour leurs difficultés dès l'enfance, certains adolescents manifestent par leur comportement délinquant un état pathologique que signale le caractère violent ou répétitif des actes. Sans qu'il faille isoler des causes en particulier, les parcours dont il s'agit présentent souvent d'importants dysfonctionnements familiaux dans des contextes de précarité sociale tandis que les traumatismes, les abandons, les violences subies ou vécues, les conflits et les difficultés propres des parents : psychologies, addictions, parcours délinquant etc. apparaissent comme autant de facteurs au sein d'un système d'interactions complexes pouvant participer d'une dynamique criminogène (Mucchielli, 2000).

2.2.11. Les facteurs de vulnérabilité

Plusieurs recherches ont permis d'identifier les principales variables statistiquement corrélées à la délinquance en général et à la délinquance des mineurs en particulier. Des facteurs de vulnérabilité ont ainsi été mis en évidence (Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, 2013). Il existe un consensus de la recherche pour considérer que la délinquance juvénile est généralement à mettre en relation avec l'interaction de plusieurs facteurs de vulnérabilité pour partie imbriqués. A l'exception de l'âge, les facteurs de vulnérabilité mis en évidence par les recherches consacrées à la délinquance juvénile ont un dénominateur commun : la marginalité géographique, économique et sociale (Lapeyronnie, 2008). Les mineurs ancrés dans la délinquance sont surtout des jeunes issus des quartiers populaires situés à la périphérie des villes, socialement et économiquement précaires (Mohammed & Mucchielli, 2008).

2.3. Hypothèses de recherche

Dans cette recherche, nous avons formulé une hypothèse principale et trois hypothèses secondaires.

2.3.1. Hypothèse principale

Elle a été formulé comme suit : Le manque de soutien social entrave la réinsertion socioprofessionnelle d'un mineur sortant d'une peine privative de liberté

2.3.2. Hypothèses secondaires

- **H1** : Le manque de réseau social empêche la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur.
- **H2** : L'absence du sentiment d'être aimé entrave la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur.

- **H3** : Le manque de soutien de son entourage entrave la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur.

2.4. Cadre théorique

2-4-1 La théorie des relations interpersonnelles de Kurt Lewin (2008)

Le courant psychologique dominant lorsque Kurt Lewin arriva aux États-Unis était le comportementalisme. Ce dernier considérait que l'homme était comme une boîte noire. Il naissait telle une feuille blanche. L'influence des autres étaient ce qui façonnait la personnalité et faisait de chacun ce qu'ils étaient. Pour Lewin, en revanche, considère que l'individu n'est pas passif. L'individu établit plutôt une interaction avec son environnement.

Kurt Lewin établit de nouveaux postulats pour comprendre le comportement humain. Il emprunta le concept de "champ" à la physique. Dans cette discipline, ce terme fait référence à une zone de l'espace possédant certaines propriétés ou facteurs lui conférant une configuration spécifique.

Pour Kurt Lewin, le comportement humain est également le résultat d'un champ. Ce dernier comprend un ensemble d'événements coexistant dans lequel le changement d'une partie affecte le changement de l'ensemble dans sa totalité. Le sujet perçoit donc ces faits et leur dynamique d'une manière particulière. Tout cela constitue ce que Kurt Lewin appelait "espace de vie".

Les variables qui opèrent dans ce champ dynamique, ou espace vital, sont fondamentalement trois. Il s'agit de la tension, de la force et de la nécessité. C'est cette dernière qui donne un but spécifique au comportement.

La contribution principale de Kurt Lewin fut de postuler que l'individu et l'environnement ne devraient jamais être considérés comme deux réalités distinctes. En pratique, il s'agit de deux instances qui interagissent toujours entre elles. Qui se modifient mutuellement, en temps réel. Cela arrive à tout moment. La théorie des champs de Lewin appelle à étudier l'individu en fonction de ces dynamiques.

Il souligne en outre que, pour comprendre le comportement humain, nous devons prendre en compte toutes les variables qui peuvent affecter votre espace de vie. Cela va du degré d'illumination d'une enceinte aux schémas de socialisation qui sont dans son groupe. Kurt Lewin considère donc qu'il est parfaitement justifié d'introduire des changements dans cet environnement pour étudier les réactions des sujets qui interagissent en lui et avec lui.

2-4-2 les théories de la délinquance de Gottfredson et al (1990)

On explique actuellement la délinquance grâce à deux grandes approches, les approches (Bernard & Snipes, 1996 ; Birkbeck & LaFree, 1993 ; Gassin, Cimamonti, & Bonfils, 2011 ; Gottfredson, 2005 ; Sullivan et al., 2012). D'un côté, on retrouve les théories de la délinquance qui portent sur l'étude de la personne et de sa propension à la délinquance. A l'instar des travaux sous la perspective développementale, elle vise à identifier les processus qui influencent la propension à la délinquance d'une personne. Cette propension désigne les caractéristiques personnelles et sociales qui la prédisposent à la délinquance, comme le faible contrôle de soi (Gottfredson & Hirschi, 1990) ou l'association à des pairs délinquants (Sutherland, 1947). Les théories regroupées dans cette approche sont généralement dites déterministes et supposent que la personne n'a que peu de libre arbitre. Selon cette approche, la possibilité qu'une personne commette un crime dépend de ses caractéristiques personnelles et de son environnement social. Par conséquent, les individus avec une propension à la délinquance élevée présenteraient une probabilité plus grande de commettre des crimes. L'accent est ici mis sur la personne et non sur le contexte. Toutefois, ces théories n'ont pas pour but d'expliquer le développement de différentes trajectoires délictuelles en fonction de caractéristiques personnelles (perspective développementale) mais plutôt d'expliquer pourquoi certaines personnes commettent des crimes alors que d'autres non.

D'un autre côté, on retrouve les théories du crime qui portent sur l'étude du contexte et de ses opportunités criminelles. Alors que la perspective du life-course met l'accent sur les circonstances de vie qui permettent d'expliquer les changements dans les trajectoires délictuelles chez une même personne, les théories contextuelles transversales mettent l'accent sur le moment même du délit. En effet, celles-ci tentent de décrire les éléments situationnels nécessaires à la commission d'un crime (Cohen & Felson, 1979), mais également le processus décisionnel du délinquant dans un contexte particulier (Clarke & Cornish, 1985, 1986). Ainsi, ces théories portent principalement sur les caractéristiques des contextes qui facilitent la délinquance. Selon cette approche, le délinquant n'est pas perçu comme une personne avec une propension à la délinquance distincte de celle des non-délinquants. La différence résiderait plutôt dans le processus décisionnel auquel le délinquant aurait recours dans un contexte particulier ; ce sont les caractéristiques de ce contexte qui influenceraient son choix. Ces théories suggèrent donc que la modulation de la délinquance s'explique par la variation des contextes auxquels les personnes sont exposées et non par leur propension à la délinquance. En d'autres termes, seulement les personnes exposées à des contextes criminogènes devraient commettre des crimes.

A l'instar de l'approche empirique et prédictive, l'approche théorique et explicative présente deux limites quant à la compréhension de la délinquance prolifique. Premièrement, les théories qu'elle englobe n'ont pas été développées dans le but d'expliquer la délinquance prolifique et encore moins la variété ou la gravité des crimes commis. Malgré cette limite, elles peuvent nous être d'une grande utilité en menant à l'identification d'éléments et de mécanismes centraux. Nous pourrions par la suite les transposer à l'explication de la récidive.

Toutefois, si l'on prend comme point de départ les théories actuelles pour développer un modèle explicatif, on fait face à une seconde limite. Celle-ci est beaucoup plus substantielle et relative à l'intégration de ces théories au sein d'un seul modèle explicatif. En effet, les deux grandes approches explicatives sont généralement considérées de façon indépendante, car elles ne s'attardent pas au même phénomène criminel. D'un côté, nous retrouvons les théories de la délinquance, qui soulèvent les différences relativement stables dans la propension à la délinquance des individus (Birkbeck & LaFee, 1993). D'un autre côté, nous avons les théories du crime qui tentent d'expliquer l'acte criminel et présupposent un ensemble de conditions nécessaires pour que celui-ci soit commis (Birkbeck & LaFee, 1993). Il devient donc périlleux d'intégrer les éléments et les mécanismes de ces deux stratégies au sein d'un seul modèle théorique.

A l'extrême, les auteurs des théories de la délinquance, basées sur la personne et sa propension à la délinquance, pourraient faire valoir que peu de variation dans la délinquance d'une personne puisse être expliquée par le contexte et ses opportunités criminelles (Bernard & Snipes, 1996). Toutefois, aucune de ces théories ne met de l'avant cette proposition. Même Gottfredson et Hirschi (1990) soutiennent plutôt que des changements dans l'accessibilité aux opportunités criminelles constituent une source supplémentaire d'explication de la délinquance indépendante de celle du faible contrôle de soi. De même, les auteurs des théories du crime pourraient souligner qu'aucune variation de la délinquance ne puisse être expliquée par la propension à la délinquance d'une personne (Bernard & Snipes, 1996). Pourtant, même dans les situations les plus criminogènes, de nombreux individus ne commettront pas de crime (Wikström, 2010). Bien que la perpétration d'un crime nécessite à la fois une personne et une opportunité criminelle, les théories criminologiques (et la recherche) ont tendance à être orientées soit vers la personne (et sa propension à la délinquance) soit vers le contexte (et ses opportunités criminelles) ; la relation entre ces deux éléments n'est que rarement abordée.

En général, les théories actuelles n'expliquent pas le processus causal qui relie directement une personne et une opportunité criminelle à un acte criminel (Wikström, 2007, 2012). Les délinquants commettent toutefois des crimes en fonction de ce qu'ils sont, mais

également en fonction des caractéristiques des contextes dans lesquels apparaissent les opportunités criminelles (Wikström et al. 2012). Bien que ces deux approches théoriques semblent, a priori, difficiles à intégrer, leur combinaison pourrait s'avérer bénéfique pour l'explication de la délinquance en général et de la récidive en particulier.

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE

3.1. Site de l'étude : Présentation de la prison centrale de Yaoundé

Il s'agit ici de son Historique, de sa présentation géographique de la présentation physique et des composantes carcérales de cette prison centrale.

3.1.1. Historique et présentation géographique de la prison centrale

La PCY fut créé vers les années 1965 avec une capacité de détention de 300 détenus. La Prison Centrale de Yaoundé est construite dans un domaine ayant une superficie de 14 400m² au sein d'un petit village dont l'activité principale était la culture du cacao, un grand mur peint en jaune circonscrit rectangulairement l'aire carcérale. Un mirador central surplombe les murs. Toutefois, d'autres miradors disposés aux quatre coins de l'édifice servent de poste de garde aux vigiles. Cette structure carcérale est limitée comme suit :

- Au Nord par, une route bitumée reliant les quartiers Emombo, Mimboman ;
- Au Sud par, la Brigarde Territoriale de Kondengui ;
- A l'Est par, Ekounou, l'Ecole Publique de Kondengui ;
- A l'Ouest par, les domiciles de certains particuliers : Nkolndongo, Anguissa, Mvog-Ada.

3.1.2. Présentation physique de la prison centrale de Yaoundé



Source : Photo par ZOUA Vanessa

La Prison Centrale de Yaoundé est constituée de deux grandes parties, notamment le bloc administratif et le bloc de détention

3.2. Le Bloc Administratif

Comme toutes les prisons centrales du Cameroun, celle-ci comprend le Bureau du Régisseur notamment l'Administrateur Principal des prisons est à la tête et auquel est greffé son secrétariat. Nous trouvons aussi deux services dans ladite prison. Notamment :

3.2.1. Le Service des Affaires Financières

Dirigé par un chef service en occurrence.

3.2.2. Le bureau du personnel

Le chef du personnel de la prison centrale de Yaoundé est un intendant des prisons.

3.2.3. Le Bureau Des Affaires Administratives et du Greffe

Le chef de ce bureau est un intendant principal des prisons.

3.2.4. Le Service de la Discipline et des Activités socioculturelles et Educatives

A la tête de ce service se trouve l'Administrateur des prisons assisté de son adjoint super intendant. Ce service comprend 03 trois bureaux à savoir :

3.2.5. Le bureau de la discipline des détenus.

Le Gardien Chef assure la direction de ce service.

3.2.6. Le bureau des activités socioculturelles et des loisirs

Dirigé par un Gardien Chef.

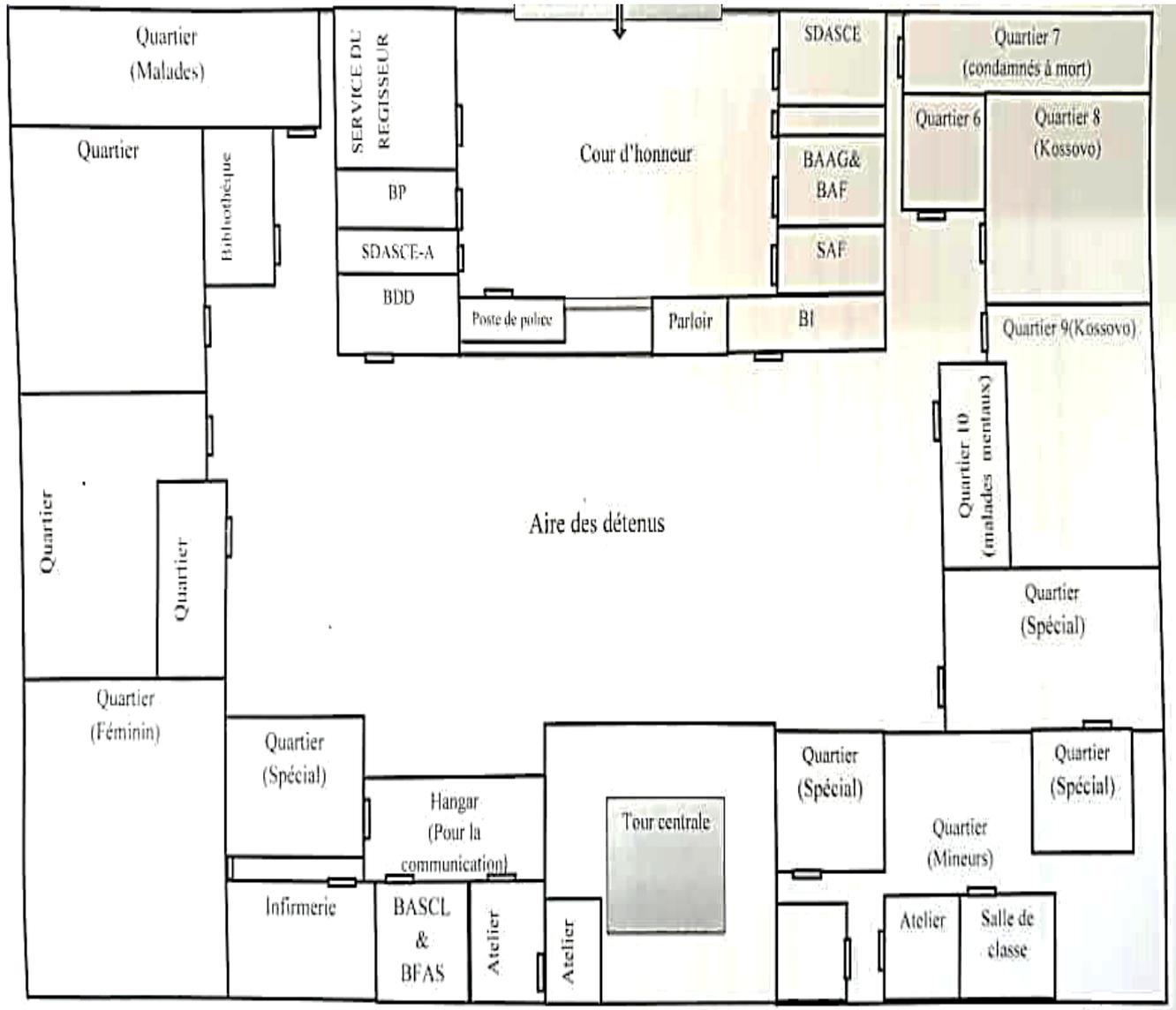
3.2.7. Le bureau de la formation et de l'action sociale

Dirigé par un Administrateur des prisons (psychologue clinicien).

3.3. Organigramme de la Prison Centrale de YAOUNDE

Figure 1 : Organigramme de la Prison Centrale

L'organigramme de la Prison Centrale de YAOUNDE se présente de la manière suivante :



3.4. Le bloc de détention

Le bloc de détention est composé de trois quartiers à savoir :

- Le quartier des hommes : il existe ici 21 locaux.
- Le quartier des femmes il contient 08 locaux.
- Le quartier des mineurs et malades. La répartition ici est de 06 locaux pour les mineurs.

3.5. Composante carcérale

La Prison Centrale de Yaoundé connaît actuellement plusieurs catégories de détenus. Ainsi, on y trouve les prévenus, les condamnés, les contraignables, et les gardés à vue.

3.5.1. Les prévenus

Les prévenus se trouvent plus généralement dans les locaux 02 ; 03 et 05 , Qui, d'ailleurs ne sont pas concernés par les corvées.

3.5.2. Les condamnés

La Prison Centrale connaît plusieurs types de condamnés : les condamnés à mort ; les condamnés à vie ; et les autres condamnés.

3.5.3. Les contraignables

Ce sont les détenus condamnés définitifs qui ayant purgés leurs peines restent redevables envers l'Etat ou la partie civile.

3.5.4. Les appelants

Les détenus qui interjettent appel après une première condamnation pour de nouveaux être jugé à la Cour d'Appel, ils proviennent aussi des autres prisons.

3.5.5. Les gardés à vue

Ce sont là les détenus qui sont en garde à vue généralement par le tribunal militaire.

3.5.6. Les étrangers

Nous avons des détenus politiques

3.6. Population et technique d'échantillonnage

3.6.1. Population d'étude

Notre population d'étude est constituée des anciens détenus de la prison centrale de Yaoundé.

Nous avons pour objectif d'interviewer cinq personnes anciennement détenues.

Malheureusement, seules deux personnes correspondant à nos critères ont accepté de se prêter

à cet exercice. Une troisième personne faisant partie de notre entourage a également accepté de répondre à nos questions.

3.6.2. Technique d'échantillonnage

Nous avons procédé par un échantillon par choix raisonné, c'est dire que nous avons choisi les ex détenus capable de nous donner les informations crédibles et fiables

Concernant le choix de nos participants, nous avons rapidement choisi d'être mis en contact avec des anciens détenus mineurs par le biais de professionnels du travail social. Cela dans le but d'accéder à des détenus ayant déjà purgé leur peine, en période probatoire et en réinsertion professionnelle. Etre introduit par un professionnel auprès du public concerné est un atout important. Cela apporte plus de crédibilité ainsi qu'un cadre sécurisant autant pour l'utilisateur que pour l'étudiant. L'avantage réside également dans le fait que ces personnes ont déjà participé à des entretiens ainsi qu'à une réflexion dans le cadre de leur suivi par un assistant social. Cela nous permet d'aborder les choses directement en minimisant le risque de causer des torts à ces personnes.

Immédiatement, nous avons pensé que les professionnels les plus aptes à nous mettre en contact sont ceux travaillant dans les services sociaux. Effectivement, ces professionnels travaillent directement en lien avec la thématique de ce travail de recherche. Ils sont donc amenés à nous orienter le mieux possible.

Les personnes que nous avons souhaité interroger dans un premier temps devaient, dans la mesure du possible, réunir les critères ci-dessous. Ces critères ont été sélectionnés afin de nous permettre de prendre contact avec des personnes dans un contexte d'étude précis, et avec un groupe ayant des caractéristiques communes et représentatives.

- L'âge et le sexe : tout d'abord, cette recherche s'intéresse aux hommes mineurs de moins de 18 ans puisque la loi prévoit des mesures spécifiques pour les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans. De plus, la réinsertion professionnelle touche différemment les jeunes et les adultes. Ensuite, nous parlerons uniquement des hommes étant donné que les femmes incarcérées mineurs sont quasi inexistantes.
- Ces personnes devaient au cours de leur incarcération avoir participé à des programmes de formation offerts par la prison et suivis par des assistants sociaux.
- Ces personnes ont connu une peine privative de liberté d'au minimum une année. Au travers de ce travail nous souhaitons aborder les difficultés d'une réinsertion suite à une longue peine.

Nous avons donc eu pour intention de départ de recueillir les témoignages suivants :

- 2 mineurs n'ayant pas un réseau familial les accueillant après la libération de prison
- 2 mineurs ayant des familles stables et qui ont retrouvé le socle familial après la libération de prison
- 1 mineurs ayant un à la sortie de prison réseau exclusivement de personnes non actives professionnellement ou marginalisées.

Pour avoir directement accès à cette catégorie de personne, nous avons utilisé la technique d'échantillonnage boule de neige qui a consisté de prendre les numéros de téléphone de nos participants à des personnes qui ont connaissance dans leur entourage des anciens détenus mineurs.

3.7. Instrument de recueil des données

En ce qui concerne notre méthode d'enquête nous avons choisi une méthode qualitative par la réalisation d'entretiens. Dans le but de laisser l'interviewé s'exprimer le plus librement possible et afin de récolter un maximum d'informations, il nous semble que l'entretien semi directif est la méthode la plus appropriée. Cette méthode exige une interaction constante avec l'interlocuteur, de ce fait il est nécessaire d'être attentif aux interprétations afin d'en faire des éléments objectifs. Pour cela, après chaque entretien nos impressions, idées et interprétations ont été reportées dans un journal de bord.

Cependant, ces interviews n'ont pas pu être réalisées de la manière dont nous l'espérions. Bon nombre d'anciens détenus ont refusé de nous rencontrer, ce qui nous a contraints à revoir certains de nos critères en fonction de la réalité et des possibilités du terrain. Nous avons finalement réalisé l'interview de trois personnes qui correspondent aux trois critères, seul le nombre espéré n'a pas pu être atteint ainsi que la composition du réseau.

Au travers de ces interviews, nous souhaitons rencontrer des personnes ayant des réseaux classés en trois catégories. Ceux qui ont un réseau sain et diversifié, ceux qui ont un réseau majoritairement composé de personnes marginalisées et pour terminer ceux qui sont dépourvu de réseau. Cependant, la composition du réseau de chacun est un élément subjectif et basé principalement sur la perception. Cet élément devra être pris en considération et analysé lors de la réalisation des interviews.

3.8. Technique d'analyse des données

Etant donné que nous menons une recherche de type qualitative, avons utilisé l'analyse de contenu de type thématique c'est-à-dire que nous avons classifié les données sur le terrain

en grands thèmes qui ont permis d'analyser les différents contenus des verbatim de nos répondants en effet l'analyse de contenu est une des méthodologies qualitatives utilisée dans les sciences sociales et humaines.

Aussi dans le souci de garder l'« anonymat » de nos répondants nous leur avons donné des pseudonymes

Les interviews ont été enregistrées et retranscrites ce qui nous permet d'utiliser les informations obtenues tout au long du travail, sans risquer une perte d'information. De plus, après chaque entretien nous nous sommes appliqués à la rédaction d'un journal de bord où nous notons nos impressions et observations

3.8.1. Précautions déontologiques

Dans le cadre d'un tel travail, une certaine précaution déontologique en lien avec des exigences de respect et de discrétion a dû être appliquée. Ce travail comme pour toute autre étude construite sur la base d'entretiens, il fut important de garantir un total anonymat. De même, nous n'avons à aucun moment eu accès aux dossiers des personnes rencontrées, s'est donc uniquement sur la base de leurs témoignages que l'analyse porte. Les personnes ayant participé aux interviews ont été informées du cadre et du but de la rencontre. Les interviews ont été réalisées dans un cadre sécurisé et dans un lieu qui leur étaient familier.

3.9. Difficultés rencontrées

Chaque travail de ce type comporte un certain nombre de risques et de limites. Ceux-ci ont été posés lors de la construction de ce travail de manière à les anticiper et à en tenir compte tout au long des démarches effectuées.

Suite à quelques investigations sur le terrain, il est apparu que la population choisie est difficile d'accès et cela pour divers motifs. Premièrement, le refus catégorique de certains ex-détenus mineurs de participer à notre étude

Ensuite, afin d'entrer en contact avec cette population, nous étions dans la nécessité de passer par les travailleurs sociaux de la prison. Ceux-ci, sont souvent débordés. Face à cela, nous avons. Cet élément, dont nous n'avions pas tenu compte, fût un énorme contretemps qui nous fit perdre plusieurs mois.

Une autre difficulté réside dans le fait que la majorité des personnes libérées ne bénéficient pas d'un emploi au moment de leur libération. Le système progressif implique le retour à une activité professionnelle. Il est donc courant de rencontrer une personne libérée depuis peu ayant une activité, cependant, celle-ci ne sera pas forcément conservée dans le

temps. Idéalement et dans le but que ce travail soit le plus conforme possible à la réalité il serait conseillé de rencontrer le public ciblé quelques mois après la libération. Dans notre cas, certaines personnes interrogées ont été libérées depuis plusieurs années. L'aspect positif réside dans le fait que tout un travail d'introspection et de compréhension a pu être fait. L'aspect négatif, quant à lui, vient du fait que certaines choses ont pu être oubliées ou minimisées avec le temps. Il est également possible que le travail d'analyse qu'ils ont eu l'occasion de réaliser altère certains éléments de la réalité vécue pendant et juste après la libération. Lors des entretiens les anciens détenus ont pu s'exprimer librement autour des questions posées, cependant, nous n'avons aucun moyen de vérifier des informations qui parfois se contredisent. Cet élément constitue une des limites importantes de la méthode choisie. Cependant, lesdites contradictions ou les éléments qui ont été tus sont loin d'être dénoués de sens et peuvent être utilisés lors de l'analyse.

Pour terminer, nous souhaiterions aborder une limite importante. Il s'agit de notre limite personnelle. Nous avons choisi d'aborder un thème que nous connaissions peu. Cela constitue un obstacle notamment dans la prise de contact avec les professionnels. Ensuite, nous avons également pu identifier un risque d'essoufflement face à la lenteur et le nombre de démarches avant d'être mise en lien avec la population choisie.

CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Dans ce chapitre quatrième consacré à la présentation des résultats, nous débutons par la présentation des données signalétiques et terminons par la vérification des hypothèses.

4.1. Présentation des résultats

Les différents thèmes ayant été abordés nous allons, à ce stade, débiter l'analyse par thème des réponses données lors de nos interviews. Il s'agit ici d'une analyse de cas étant donné le nombre d'entretiens effectués. L'échantillon récolté ne permet pas d'effectuer une analyse générale et démonstrative des difficultés et ressources rencontrées par toutes les personnes ayant effectué une peine privative de liberté. Cependant, les informations recueillies permettent d'apporter des pistes de réflexion pouvant s'appliquer à un nombre plus important.

Dans un premier temps, nous allons poser de manière descriptive le contenu général des trois entretiens qui ont été menés. Chaque situation sera décrite au travers de quatre points qui correspondent aux principales dimensions de ce travail : le parcours de vie, le réseau social, la réinsertion et les compétences sociales. Ces différentes dimensions faciliteront la confrontation ultérieure avec les hypothèses.

4.1.1. Entretien n° 1

Abdou a très peu développé ses réponses et n'a pas toujours répondu aux relances. Il lui fut difficile de revenir sur son expérience. Il nous dit, d'ailleurs, ne pas garder des souvenirs de tout son parcours carcéral. Certaines réponses données se contredisent, ce qui laisse supposer que toutes les informations ne sont pas forcément exactes ou qu'il porte en lui un certain nombre d'ambivalence. Ce jeune homme condamné pour viol se sent, peut-être, sur la défensive et craint que ses paroles ne soient mal interprétées.

Abdou

Abdou a 18 ans au jour de notre entretien avec lui. Il exerce actuellement comme électricien dans un atelier. Il a connu une peine privative de libéré de deux ans, il fut condamné pour viol.

Parcours de vie

Abdou est né et a grandi à Yaoundé où il a fait ses études primaires et le début du secondaire qui a connu beaucoup de rupture à cause de l'instabilité familiale dans laquelle il a

toujours vécu. Son père cordonnier et sa mère vendeuse de Bilibili (boisson locale fabriquée à partir du mil) ne se sont pas toujours entendu sur l'idée qu'il fasse des études secondaires. Il a dû persuader sa mère qui malgré les disputes avec son père s'est résolue à continuer de payer ses études. Un jour en compagnie de ses camarades de classe, s'est retrouvé dans le domicile dans le domicile d'un ayant fui les cours. Ils vont se livrer à la consommation de l'alcool et des drogues. Ce jour-là, il va entretenir des relations sexuelles avec une de ses camarades qui l'accusera plus tard de viol et va se retrouver en prison où il va passer deux ans de sa vie. Il décrit cette période comme une étape chaotique et pleine d'incertitudes.

Réseau social

Que ce soit avant, pendant ou après son incarcération Abdou a gardé le même réseau social. Il se décrit comme quelqu'un de très sociable qui aime être entouré. Il précise, cependant, qu'il a cessé de fréquenter certaines personnes avec qui il traînait et à qui il s'identifiait.

« Pour moi c'est important d'avoir des gens, ça m'aide à être bien. Mais surtout ma mère ...une maman ça reste une maman. Elle est restée avec moi elle ne m'a pas abandonné. Sans elle j'allais beaucoup souffrir. Je remercie Dieu chaque jour pour cette maman . »

Selon Abdou, son réseau a toujours été varié et sain malgré quelques fréquentations douteuses avant son incarcération. Durant sa peine, il a gardé de bons contacts avec ses proches. Leurs relations se seraient même renforcées. Les visites reçues étaient exclusivement celles des membres de sa famille mais. Le support que ces contacts lui ont apporté est d'ordre affectif et également matériel par des petites sommes d'argent. Ces contacts réguliers étaient pour lui une fenêtre sur l'extérieur.

Du côté des professionnels, Abdou dit avoir reçu beaucoup de soutien pour sortir de prison. Il déplore par contre n'avoir presque jamais été suivi par un psychologue.

D'un point de vu général, le réseau social d'Abdou a tout de même subi quelques pertes (notamment les amis avec qui il « traînait »), mais il le relève très peu et semble ne pas attacher une grande importance à cela.

La réinsertion professionnelle

A la fin de l'exécution de sa peine, Abdou a choisi de commencer un apprentissage afin de s'occuper et de trouver un métier qui l'aidera dans sa vie. Il a choisi de faire l'électricité car dit-il *« étant en prison, j'avais remarqué qu'il y'avait toujours beaucoup de pannes électriques à la prison et un aîné en prison s'en occupait chaque fois et était payé pour cela. Il m'avait*

alors conseillé de me former dès ma sortie de prison car c'est un travail ou on peut facilement gagner de l'argent ».

Durant sa peine privative de liberté, Abdou a eu plusieurs activités occupationnelles notamment dans un atelier d'électricité. Il décrit ces activités comme bénéfiques. Elles lui ont permis de meubler ses journées et de s'intéresser à l'électricité, domaine qui est aujourd'hui son métier.

Lors de sa sortie en liberté conditionnelle, Abdou a reçu plusieurs formes de soutien de la part de personnes diverses. Du soutien administratif de la part d'une travailleuse sociale et du soutien affectif de la part de ses proches.

« Je me rappelle d'une mère qui était assistante sociale, elle m'a beaucoup aidé à faire des lettres et tout. Vous savez quand on a été en prison il y a beaucoup de choses qui se sont accumulées quand on sort donc on doit rattraper. Et sinon, mes amis...ils m'ont fait sortir et ils ont passé du temps avec moi, à discuter surtout...c'était important pour moi ».

Abdou n'a apparemment pas éprouvé trop de difficulté à retrouver et surtout à maintenir une activité. Pour rappel, ce travail a été trouvé grâce à un client de sa mère. Il estime donc que le réseau social joue un rôle important dans le retour à une activité. Selon Abdou, il existe clairement un lien entre la réinsertion socioprofessionnelle et le réseau social. Sans ses proches, Abdou pense qu'il se serait découragé et qu'il aurait fait une dépression. Tout au long de son parcours professionnel ou carcéral, il a reçu des conseils et des encouragements.

Lorsque l'on interroge Abdou sur les éléments permettant la réinsertion, il reprend sans hésitation le travail. Selon lui, sans travail il n'y a rien. Cependant, malgré l'activité qu'il exerce depuis quelques temps maintenant, il ne se sent pas tout à fait réintégré. Le regard des autres le ramène parfois vers le passé et lui font sentir qu'il est toujours à part.

Compétences sociales

Abdou exprime clairement qu'il a de bonnes capacités relationnelles, cependant il dit également souffrir de problèmes de violences. Aujourd'hui il dit éviter les situations qui risqueraient de le mener vers des comportements violents. Il pense que cette difficulté à maîtriser ses émotions lui vient de son enfance instable.

Il dit avoir fait beaucoup d'efforts par rapport à son comportement avec sa hiérarchie. Avant, les rapports avec des supérieurs étaient difficile maintenant il a beaucoup de respect pour son patron qui a accepté de lui donner une chance.

Réflexions

D'un point de vue relationnel, Abdou semble avoir des compétences. Il décrit son réseau comme nombreux et varié avant, pendant et après sa peine. Cependant, durant l'entretien il n'a fait aucune mention d'un nombre d'amis ou de parents proches. A ce stade, il est donc difficile d'avoir une idée précise des contours du réseau. Le fait que Abdou semble ne pas accorder tant d'importance aux pertes que son réseau a subi lors de sa peine peut, soit indiquer qu'à l'heure actuelle cela n'a pas d'importance ou alors qu'il a reçu le soutien qu'il estimait nécessaire et cela a eu un impact sur la perception de son réseau. Ce qui démontre bien l'importance que prend la perception que nous avons du soutien qui nous est offert ou de celui dont on est d'accord de parler avec une tierce personne. La seule personne dont il parle clairement est sa mère et nous sommes en droit de nous demander si son réseau ne se limitait pas à cette mère.

Il est également intéressant de relever qu'avant son inculpation, une partie de son réseau était composé de personnes marginalisées. Il ne fréquente plus ces personnes à l'heure actuelle. Il est donc probable que ces fréquentations ont eu une incidence sur son comportement l'ayant mené en prison étant donné qu'il estime préférable de ne plus les voir depuis sa sortie. Lors de la conceptualisation nous avons pu constater que le comportement des individus est lié au groupe dans lequel il s'identifie. Il ne semblerait pas que ledit groupe ait influencé le comportement de Abdou avant sa détention, du moins dans les faits. Cependant, celui-ci l'a favorisé. Par cela, nous entendons que le groupe en question a certainement introduit certaines normes comportementales, notamment la violence, ce qui a incontestablement eu un impact sur ses prises de décisions.

Nous pouvons constater que lors de son incarcération, Abdou a surtout eu besoin ou expérimenté un soutien émotif et normatif. Ces contacts sont un lien avec l'extérieur et peuvent lui donner un sentiment d'appartenance.

« En prison on a un petit de petits boulots, donc et on n'a pas besoin de grand-chose. Donc c'est surtout les visites que mes proches m'ont rendues. Notre chef de quartier nous conseillait aussi beaucoup, il nous remontait le moral et j'avais encore des liens avec les gens de dehors ça m'a beaucoup aidé ».

A plusieurs reprises durant l'entretien, Abdou mentionne la présence importante de sa famille et en particulier de sa mère. Comme nous l'avons vu plus haut, la famille et notamment les ascendants jouent, dans la majorité des cas, un rôle d'accompagnement très important. Elle est souvent un des derniers filets du réseau social.

4.1.2. Entretien n° 2

Jean

Jean a 20 ans aujourd'hui, célibataires sans enfants. Il vit seul mais entretient une relation régulière avec une compagne. Il exerce actuellement en tant que mécanicien automobile. Il fut condamné pour des histoires liées à la drogue.

Parcours de vie

Jean décrit son éducation comme très stricte et punitive. Son père s'est suicidé et sa mère se serait alors vengée sur lui en étant froide et exigeante. A 12 ans, il fait une fugue et est ramené quelques jours plus tard par la police. C'est durant ladite fugue qu'il commence à consommer de la drogue. Il se lance dans un apprentissage de mécanicien, car son beau-père tient un garage. Il consomme pour commencer des joints et passe rapidement à d'autres substances, à 14 ans il se décrit comme complètement dépendant. En troisième année d'apprentissage de mécanicien, il abandonne malgré son bon rendement.

« J'ai arrêté parce ce que je devais souvent aller aux toilettes fumer, et j'avais peur que les gens avec qui je travaillais m'attrapent en train de fumer. J'allais avoir les problèmes. »

Lorsqu'on l'interroge sur l'interruption de sa formation, Jean répond que la recherche d'argent et de drogue lui prenait trop de temps et d'énergie pour mener de front un apprentissage.

Lorsque l'on aborde son parcours carcéral, il dit ne pas se souvenir de tout.

« J'ai vécu trop de mauvaises choses je n'aime pas trop parler de ça et les autres même j'ai oublié. »

Jean a passé quatre ans de sa vie en prison et fut très mal vécu. Il dit avoir souffert de sa très grande addiction dès les débuts de son incarcération.

Réseau social

Jean se décrit comme un solitaire, il était déjà très isolé avant d'être condamné. *« Lorsque je fume mon cannabis je réfléchis mieux, j'ai beaucoup d'énergie et de force pour faire un travail et ça m'évite de me mélanger aux gens ».*

En prison Jean n'a eu des contacts qu'avec son grand-père et sa grand-mère. Aucun autre membre de sa famille ou autre personne appartenant au réseau ne s'est manifesté. Jean qualifie la relation avec son grand-père comme étant passionnelle depuis toujours. Cependant, elle était également conflictuelle car son grand-père ne cachait pas sa façon de penser à propos de la consommation de son petit-fils.

Ses grands-parents lui ont apporté, avant tout, un support émotif. Il se sentait aimé malgré ses problèmes. Un support normatif, en acceptant de le recevoir chez eux tous les week-ends et en se positionnant clairement sur sa consommation. Ils lui apportaient aussi, de temps en temps, un support instrumental en lui prêtant un peu d'argent. Il parle de ces moments d'évasion comme de bouffées d'air lui ayant apporté équilibre et évasion.

Malheureusement, son grand-père décéda et sa grand-mère fut plus craintive vis-à-vis de lui. Cette période lui fut difficile. La mort de son grand-père et la peur que développa sa grand-mère à son encontre fut un moteur de changement.

« Ma grand-mère à la fin je dois reconnaître que je lui faisais peur. Si elle était seule à la maison elle ne m'ouvrait pas la porte. »

Durant son incarcération, Jean fut suivi par un réseau de professionnel. Autant dire qu'il perçu ce support comme complètement négatif. Il met l'accent sur le manque de temps des professionnels et leurs prises en charges générales. Il aurait souhaité une prise en charge qui se face de cas en cas. Toutefois, il précise bien qu'à cette époque il n'avait pas envie d'être aidé.

Concernant ses anciennes fréquentations bien que peu nombreuses, Jean ne les voit plus car il a déménagé et dit même :

« En fait j'ai gardé contact avec personne. Je veux dire quand on vient du monde de la drogue et si on veut vraiment arrêter de fumer il faut se couper des mauvaises personnes. »

Afin de se sortir de la dépendance, Jean pris l'initiative d'aller consulter un médecin. Celui-ci s'avéra être un personnage clé dans son parcours. Il décrit son médecin comme quelqu'un de très humain qui a surtout su l'écouter et le conseiller même lorsque qu'il replongeait. Jean eu un parcours menant à l'abstinence difficile avec quelques rechutes et des périodes de dépendance à l'alcool.

La réinsertion

A la fin de son incarcération, Jean eu des difficultés pour se trouver un logement mais y parviendra tout de même. Cependant, une fois son aménagement effectué, il n'eut plus de suivi ni de nouvelle de la prison. Son grand-père décédé, sa grand-mère ayant limité les contacts, Jean se retrouve rapidement sans repère. « Vous faites plusieurs années de prison et puis du jour au lendemain eh, vous êtes seul dans une maison et là il n'y a plus personne. Pour revenir c'était très dur. »

Cette déclaration démontre la difficulté de passer d'une vie de groupe qu'il avait en prison à une vie seule. Il dit s'être senti étouffé par la liberté et avoir perdu ses repères. Il finit par devenir dépendant à l'alcool.

Une fois livré à lui-même, Jean s'alimentait mal et consommait de grandes quantités d'alcool frelaté. C'est suite à un conflit avec une voisine qu'il décida de se rendre dans un hôpital de soins. Il y rencontra une femme avec qui il entama une relation qui dure encore aujourd'hui. Il dit que cette relation lui a permis de prendre gentiment sa vie en main. Elle lui apporta des normes, un cadre et une stabilité. Cette relation fut au départ tumultueuse, il gérait mal ses humeurs et avait des excès de colère. Il raconte qu'un jour dans un moment de colère et dans le cadre d'une bagarre, il a voulu frapper une personne à la barre de fer. Il fut amené à l'hôpital menotté. Cette femme lui posa alors un ultimatum. *« A l'hôpital elle est venue me voir et elle a dit : tu choisis c'est l'alcool ou c'est moi. Voilà alors j'ai choisi et je ne regrette pas. »*

Jean compte dans son réseau de proches, depuis sa libération quelques personnes importantes mais peu nombreuses. Il a privilégié la qualité au nombre et se concentre sur les personnes qui lui apportent quelque chose sur un plan purement affectif et normatif. Selon lui la réinsertion commence par la reconstruction de son identité et de sa santé physique et psychique.

D'un point de vu professionnel, Monsieur a retrouvé une activité par le service de probation. Cela fait une année qu'il exerce une activité. Il espère ainsi pouvoir faire une formation et obtenir un diplôme. Cette activité lui apporte estime de soi et lui permet aussi de structurer ses journées et ses nuits. Le retour à une activité professionnelle fut donc bien vécu quoique qu'il avoue avoir dû se faire au rythme d'une vie construite autour du travail ce qu'il ne connaissait pas auparavant. *« Les vacances c'est bon mais des vacances qui durent 18 ans je veux dire c'est plus des vacances pour finir et on sait plus quoi faire et puis c'est bien d'avoir un travail qui nous permet de manger. »*

Compétences sociales

Durant l'entretien, Jean aborde peu la notion des compétences sociales avant ses problèmes de consommation. Il mentionne uniquement le fait d'avoir toujours été quelqu'un d'isolé et de solitaire.

Plus tard, Jean parle de nombreuses bagarres auxquelles il a participé sous l'influence de produits psychotropes. Cependant, il mentionne également le fait que certains produits étaient pris dans le but de maîtriser sa violence.

Dans sa démarche de reconstruction, il dit avoir dû apprendre à parler le français correctement sans utiliser de mots orduriers à chaque phrase. Il a également dû acquérir la

capacité à se mettre à la place des autres et s'interroger sur les besoins que son entourage pouvait éprouver. C'est notamment, grâce à la lecture que cette tâche fut possible.

Réflexions

Il apparaît clairement que Jean a eu besoin de se couper du monde et que cela explique en partie ses problèmes lié à la consommation. Ici, il semblerait que le réseau social n'ait pas été une influence dans le sens de l'incitation, imposant des normes comportementales. Durant notre rencontre il mentionne qu'il a dû se couper des consommateurs pour ne plus être tenté de replonger dans la consommation. Ceci démontre comment le réseau ou le contexte permet aux normes comportementales d'être maintenu et la nécessité de se couper du dit réseau afin d'en sortir. Cela signifie que tout comportement quel qu'il soit est à considérer au travers de l'environnement.

Dans cette situation, l'on constate un manque significatif de réseau avant et surtout lors de sa privation de liberté. Cependant, deux personnes suffisent à apporter à Monsieur le support nécessaire à un sentiment de soutien et d'équilibre. Cela démontre clairement l'importance de perception du support plutôt que de son nombre de contacts. Ici encore on voit que c'est à nouveau la famille qui tient le premier rôle dans le support apporté

Concernant le type de soutien reçu durant la peine, Jean met principalement l'accent sur le soutien normatif et affectif. C'est-à-dire, le sentiment d'appartenance ainsi que celui d'être aimé et l'estime personnelle. Cet apport fut, selon lui, plus important que le soutien financier qu'il a pu recevoir.

Lors de l'entretien il insiste sur la prise en charge peu efficace des professionnels. Il aurait espéré plus d'écoute de leur part et plus d'incitation à la réflexion. Cependant et comme lui-même le dit, lorsqu'une personne n'a pas envie d'être aidée il n'y a rien à faire. Plus tard, à sa sortie de prison, il s'en sort avec l'aide d'un médecin. A relever ici que c'est lui qui prit l'initiative de consulter un médecin. Cette fois il entreprend les démarches, elles ne sont plus entreprises pour lui et il existe une vraie motivation à arrêter. Son médecin lui a avant tout apporté un support informatif, par des conseils et autres.

A sa sortie de prison, il fut confronté à une perte de repères importants. Effectivement, après plusieurs années passées en prison il se retrouve seul dans un appartement. D'après l'interview, il a rapidement développé une dépendance face à l'alcool. Cela laisse supposer que, privé de repères il est retourné vers ce qu'il connaissait déjà : la consommation.

Durant son parcours, il fit la connaissance d'une personne clé. Effectivement, il entreprit une relation qui lui apporta un soutien socialisant, en lui permettant de faire des activités. Elle

lui apporta également un soutien émotif avec l'accès à une vie intime et affective et un soutien normatif. C'est face au risque de perdre cette relation qu'il entreprit de se prendre encore une fois en main.

Concernant la réinsertion professionnelle, on constate qu'un travail fut trouvé grâce à sa formation de mécanicien. Cette activité lui apporte un rythme et une structure, ce qui lui manquait auparavant. Il est également aisé de supposer que ce travail lui apporte un sentiment de normalité et d'appartenance à cette société.

Il est difficile de parler des compétences sociales de Jean avant son incarcération car l'émergence d'un problème de consommation se fait très tôt. Par ailleurs, il est possible que la dépendance qui est survenue lors de l'adolescence est entravée l'apprentissage de ces compétences. Nous pouvons également émettre l'hypothèse inverse, c'est-à-dire, que sa difficulté à s'intégrer aux autres l'a conduit à un besoin d'évasion. Il mentionne clairement le fait qu'il a toujours été isolé, nous pouvons donc imaginer qu'il existait un malaise face à la société qui ne lui aurait pas permis de développer certaines compétences sociales.

Lors de notre rencontre, il mentionne les problèmes de violence, ce qui semble signifier des difficultés à gérer les situations conflictuelles. De plus, il est clair lorsqu'il confie qu'il a dû apprendre à s'exprimer correctement. Ces éléments démontrent bien un manque de compétences sociales. Néanmoins, à plusieurs reprises il montre qu'il possède la capacité à mobiliser les bonnes personnes et utiliser ses ressources. De plus, lors de notre entretien, il a su s'exprimer de manière tout à fait adéquate ce qui pourrait indiquer qu'un progrès évident a été réalisé dans ce domaine.

4.1.3. Entretien n° 3

Alain

Alain est un homme de 27 ans, célibataire sans enfants. Il entretient une relation stable et vit en couple. Il est actuellement au chômage. Il fut condamné à plusieurs reprises pour des histoires liées à la consommation et au trafic de drogues. Sa plus longue condamnation fut de 3 ans.

Parcours de vie

Alain vit dans une famille d'adoption depuis l'âge de deux ans quittant d'un orphelinat. Il ne connaît ni sa mère ni son père biologique. Il eut des difficultés scolaires et intégra une école privée pour terminer sa dernière année de scolarité. Il entreprit ensuite un apprentissage de vendeur qu'il mena jusqu'à son terme. Très tôt il commença à côtoyer le monde de la drogue.

Il commença à fumer régulièrement des joints à l'âge de 12 ans, à l'approche de sa majorité il passa à d'autres substances. Il explique ce comportement par un mal être dû au fait qu'il y avait beaucoup de mystère dans les circonstances de son adoption et de l'abandon de ses parents.

Après la première incarcération il connut une période de va et vient entre l'extérieur et la prison. Il estime avoir été incarcéré six fois de ses 18 ans à ses 25 ans. La première privation de liberté dura 3 ans. « *A chaque fois je restais dehors une année ou 6 mois après j'entrais encore. Ces tours en prison, je les ai bien vécus parce que à l'époque je ne faisais plus la différence entre la vie dehors et la vie dedans à la prison.* »

Il explique que la seule de ses préoccupations était de trouver de la drogue et que l'incarcération faisait partie de son quotidien. De plus, la drogue le coupait déjà du monde alors la prison ne changeait rien selon lui. Les personnes qu'il côtoyait à l'extérieur étaient souvent celles qu'il retrouvait à l'intérieur. Lors de la dernière incarcération Alain eu une prise de conscience qu'il explique par des problèmes de santé qu'il rencontrait.

« La dernière fois que je suis allé en prison j'ai bien vu que soit je continuais et j'allais tout perdre soit j'arrêtais. »

Réseau social

Avant ses problèmes liés à la consommation Alain décrit son réseau comme diversifié et sain. Cependant, lorsqu'il commença les drogues dites dures il se coupa volontairement de sa famille car il ne supportait pas l'image qui lui était renvoyée. Avant et durant toute cette période d'incarcération répétée il avait un réseau de connaissance qui l'arrangeait. Ces personnes lui apportaient du support purement instrumental en lui fournissant certaines substances ou d'autres avantages.« *Toutes mes connaissances m'aidait dans ma vie mais je n'avais pas des vrais amis .* »

Lors des différentes périodes d'incarcération, Alain n'a reçu aucune visite. Il entretenait une correspondance avec un ami de l'époque qui appartenait également au monde de la drogue. Le sujet des correspondances tournait autour de services que cet ami pouvait lui rendre comme l'envoi d'un paquet de cigarette, etc. Il tenta de reprendre contact à plusieurs reprises avec ses parents adoptifs par courrier mais ceux-ci n'ont jamais donné réponse.

Du point de vue des professionnels Alain n'a pas bénéficié d'un suivi lors de ses incarcérations. Il n'en a jamais fait la demande. Il entretenait des relations régulières avec son avocat. Les visites de ce dernier Monsieur les décrits comme un lien avec l'extérieur et le sentiment d'exister, d'appartenir toujours à cette société.

Il explique, lors de l'interview, qu'à chaque incarcération son carnet d'adresses se restreignait d'avantage, il constatait cela lors de ses libérations. Son réseau n'était plus que composé de personnes ayant les mêmes difficultés que lui.

Réinsertion

Lors de chaque incarcération, Alain tenait à tirer ses peines jusqu'au bout. Il ne voulait pas devoir subir un contrôle régulier lors des moments de liberté. C'est suite à un déclic mentionné plus haut qu'il a pris conscience de la nécessité de changer de vie. *« La dernière fois que je suis allé en prison c'était très différent, j'ai pris la décision que ça serait la dernière et je me bats chaque jour pour que ça n'arrive plus. »*

Après sa sortie de prison, il a volontairement cherché à rencontrer de nouvelles personnes pour ne pas être tenté de reprendre contact avec ses anciens compagnons. Pour cela, il entreprit notamment de nouvelles activités sportives. Il a également cherché à retourner vers sa famille mais ceux-ci ont refusé tout contact. Les nouveaux liens qui ont été tissés avec de nouvelles personnes lui ont permis d'apprendre à interagir différemment avec son entourage et à gérer une relation même amicale.

Durant ses différentes peines il a eu l'occasion de travailler à l'intérieur de la prison, dans les ateliers. Ces activités lui ont permis d'occuper son esprit et lui donnaient un cadre. De plus, au travers de l'un des ateliers il découvrit le travail du bois ce qui lui plut énormément. Après sa sortie de prison, il commença un apprentissage de charpentier. C'est en allant d'une entreprise à l'autre pour se présenter qu'il tomba sur un patron prêt à lui donner une chance. Il tenait à faire les démarches seul car, selon lui, il s'était mis tout seul dans les problèmes et c'était à lui de faire le nécessaire pour s'en sortir. Le retour à une activité fut pour lui une chose très positive et représentait aussi le retour à la normalité. *« Le travail c'est la vie, je suis comme tout le monde. La journée je vais travailler et le soir je rentre dormir. Je paie mes factures. Je suis content d'avoir une vie normale comme les autres. »*

Pour Alain, il fut néanmoins difficile de s'adapter à ce nouveau rythme. *« C'était difficile car on a tout à prouver, tu n'as pas le droit à l'erreur et ni d'être malade. Pendant 5 ans c'était difficile. Et le rythme...avant je dormais jusqu'à l'heure que je voulais, là tu dois reprendre un autre rythme. »*

Compétences sociales

Avant toute chose Alain s'est très peu exprimé quant aux éléments pouvant nous permettre d'avoir des indications concernant ses compétences sociales. Il s'est décrit comme

quelqu'un de sociable, amical et courtois. Avant la dépendance, il décrit son réseau comme varié et sain, il ne fait pas mention de comportement qui semblerait indiquer un manque de compétences sociales. Les problèmes de violence interviennent au même moment que les problèmes de consommation.

Après sa sortie de prison, il dit avoir rencontré un nombre élevé de nouvelles personnes et s'être rapidement fait de nouvelles amitiés.

Réflexions

Cette situation met en avant une forte notion de récidive, avec un va et vient important entre la prison et l'extérieur durant plusieurs années. Il est possible de constater qu'ici la prison finit par être intégrée comme la normalité et devient aussi une forme de repère. Alain dit également que les personnes qu'il côtoyait dehors étaient celles qu'il retrouvait dedans. Contrairement aux autres situations, vues plus haut, où la prison met à l'écart la personne, ici, elle la maintient dans son réseau de connaissances. Elle aurait même tendance à renforcer les liens du réseau.

Il convient de relever que la problématique de la toxicomanie est quelque chose de très complexe et que la dépendance à elle seule représente, pour les consommateurs, une forme de prison. Dans cette situation, la drogue tient une telle place que les conséquences importent peu à. Toutefois, c'est bien la peur de mourir qui le décidera à arrêter.

On constate que, conformément à la situation précédente, le réseau d'Alain ne fut pas un élément ayant tendance à normaliser la consommation. Cependant, son mal-être en lien avec son environnement le poussa vers une fuite et il trouva refuge dans la consommation de stupéfiants. Il mentionne qu'il a volontairement coupé les liens avec sa famille pour les préserver. Nous pouvons également supposer que cette rupture représentait un besoin inconscient qu'il aurait eu à un moment précis de sa vie. Quoi qu'il en soit, sa famille n'a pas cherché, selon sa perception, à être un soutien. Effectivement, il semblerait que sa famille n'ait jamais répondu à ses courriers, ce qui pourrait laisser penser que c'est sa famille qui a coupé les liens et non Lui. Le fait de prétendre le contraire pourrait être un moyen de rationaliser un événement douloureux sur lequel il n'a pas de prise.

Comme mentionné, le réseau d'Alain peu avant et pendant les différentes peines privatives de liberté était composé de personnes pouvant être un support instrumental. Ceci nous interroge sur le fait qu'il n'ait pas éprouvé le besoin d'autres formes de soutiens. Sa famille

proche et ses parents adoptifs lui ayant refusé ce support, il n'avait personne vers qui se tourner pour le trouver parce qu'il semblerait difficile, en dehors de la famille, de maintenir des liens surtout quand ses proches sont également dépendants. De plus, créer des liens en prison en-dehors des autres prisonniers est presque impossible. Durant l'entretien il a à plusieurs reprises insinuées qu'il ne pensait pas mériter d'autres formes de soutien. Le seul soutien qu'il qualifie de normatif a été celui de son avocat qui par son comportement lui a permis de se sentir considéré. Le fait qu'il mentionne cet élément, cela laisse supposer que ce soutien a eu une forme d'importance.

Le retour à une activité ne fut pas des plus aisées, nous retrouvons le problème du rythme à prendre mais aussi la confiance à gagner. Cependant, il qualifie de positif le retour à une activité et aussi un sentiment de normalité. Ceci démontre, effectivement, l'importance que le travail représente dans notre société et de son rôle intégrateur.

Apparemment, Alain a connu des épisodes de violence et de bagarre, ceux-ci ayant eu lieu dans un milieu de consommation et sous influence. Il est difficile de se positionner quant à une réelle difficulté à gérer les contrariétés ou quant à des comportements liés à la consommation.

Il mentionne durant l'entretien que son réseau, lorsqu'il souffrait de dépendance, était composé exclusivement de personnes faisant partie du monde de la drogue. Il dit également que les liens qu'il créait étaient destinés à lui apporter des avantages. De là, il est possible de supposer qu'il était verbalement habile et capable de transmettre des demandes de façon adéquate, ce qui semble indiquer la présence de certaines capacités.

4.2. Vérification des hypothèses

Dans cette articulation, nous passons à la vérification de nos hypothèses de recherche.

4.2.1. Hypothèse H1

Nous avons formulé cette hypothèse comme suit : « le manque de réseau social empêche la réinsertion socioprofessionnelle des ex détenus mineurs ».

Selon la définition donnée sur l'intégration sociale, nous avons relevé qu'un membre est intégré dans un groupe lorsqu'il y a une forme de partage de valeurs et d'objectifs communs. De plus, nous nous sommes également aperçus que les valeurs sont transmises par le réseau social. Nous pouvons donc facilement imaginer qu'un ancien détenu ayant un réseau composé majoritairement de personnes actives aura tendance à avoir pour valeur celle du travail et comme objectif d'en trouver un. En toute logique une personne motivée à exercer une activité professionnelle aura tendance à trouver un emploi fixe plus aisément. Cependant, dans le cas

des anciens détenus rencontrés nous nous sommes aperçus que bien souvent leur réseau n'est pas ce que l'on peut appeler varié. Dans la situation 2, il semble que ce soit plutôt une relation privilégiée qui aide Jean à maintenir une activité. Toujours dans cette situation ainsi que dans celle d'Abdou (situation 1) l'emploi a été trouvé par le biais des proches de la famille. De ce fait, nous pouvons penser qu'effectivement un réseau varié offre plus de possibilité de décrocher un emploi mais qu'une personne clé peut néanmoins remplir ce rôle et apporter le même résultat.

Ensuite, il apparaît qu'un réseau restreint constitue un bon soutien lors d'événements difficiles. Un réseau plus grand ou varié, quant à lui, donnera accès à un nombre d'avantages plus élevé. Une personne bénéficiant d'un réseau varié aura plus de chance d'obtenir du soutien dans les cinq mesures de soutien. Cela apportera à l'individu une palette de ressources et aura pour effet d'influencer indirectement son retour à une activité. Compte tenu de ce qui ressort de nos interviews et comme mentionné plus haut, les anciens détenus rencontrés n'ont pas nécessairement bénéficié d'un réseau varié. Dans leurs situations il s'agit d'un nombre restreint de personnes qui leur ont permis de retrouver et maintenir une activité. C'est donc la qualité et la perception du support qui fut efficace.

En ce qui concerne nos trois échantillons, il semblerait qu'aucun d'eux n'ait vraiment bénéficié d'un réseau varié. Il est donc difficile d'établir des liens avec l'hypothèse telle que posée. Cependant, nous pouvons relever que deux d'entre eux (situations 1 et 2) ont eu accès à un emploi, après la libération, grâce à certains proches. Il s'agit là d'une aide qui s'avère précieuse pour des personnes sortant de prison. C'est donc grâce au réseau primaire qu'un emploi a été trouvé mais, selon ce que nous avons observé, le réseau primaire a permis de maintenir l'activité. C'est donc en offrant des services complémentaires que les réseaux primaire et secondaire permettent à certains de nos anciens détenus de bénéficier des mêmes avantages que ceux ayant un réseau plus varié et vaste.

Concernant la situation d'Alain, (situation 3), apparemment ce dernier a trouvé un emploi par ses propres moyens. Le réseau par d'autres formes de soutien lui a permis d'effectuer ces démarches et également de maintenir l'activité. Cependant, comme nous l'avons vu il semble avoir la capacité de créer facilement des liens et possède certaines compétences sociales qui ont certainement joué en sa faveur et lui ont permis d'accéder à un emploi. De plus, il existe chez lui une réelle motivation à se réinsérer professionnellement « *le travail c'est la vie* », nous a-t-il dit. Ce besoin d'appartenance fut incontestablement un élément lui ayant permis le retour à une activité.

4.2.2. Hypothèse H2

Nous avons formulé cette hypothèse comme suit : « L'absence du sentiment d'être aimé entrave la réinsertion socioprofessionnelle des ex détenus mineurs ».

Le sentiment d'être aimé tout comme le sentiment de se sentir valorisé sont des sentiments qui renforcent l'estime de soi chez un individu. Alors un ex détenu a besoin de sentir que les personnes qui l'entourent l'aiment. Si l'on veut aider un ex détenu à mieux se réinsérer de manière sociale et professionnelle cela passe par l'affection que la famille les amis de ce dernier pourraient lui donner. Quand on se sent valorisé et aimé, on a plus confiance en soi. Du coup, on accomplit des choses qu'on n'osait pas faire auparavant, y compris de dire non quand on risque d'être violenté(e) ou quand d'autres veulent nous entraîner dans la violence. Plus on se sent valorisé, plus nos sentiments violents peuvent se dissiper.

L'enquête sur le terrain a montré que seul un détenu a véritablement reçu de l'affection venant de sa mère qui a toujours été là pour lui, qui ne l'a pas abandonné durant tout son séjour en prison jusqu'à la sortie. Le fait donc d'avoir cette mère qui lui rendait tout le temps visite, qui pouvait lui apporter à manger, de l'argent, ou des vêtements, cette mère avec laquelle il pouvait échanger communiquer au besoin a beaucoup influencé son état mental et psychologique. De ce fait la réinsertion socio-professionnelle ici a plus de chances d'être effective.

4.2.3. Hypothèse H3

Nous avons formulé cette hypothèse comme suit : « le manque du soutien de son entourage entrave la réinsertion socioprofessionnelle de l'ex détenu mineur ».

D'un point de vue théorique, les compétences sociales représentent un ensemble de capacités relationnelles ce qui est indispensable dans le domaine professionnel. Nous avons vu que lesdites capacités résultent d'un processus cognitif et de socialisation, ce qui signifie que les compétences sociales sont de l'ordre de l'acquis. Etant donné que ces compétences se font par apprentissage par contact avec les autres, nous sommes tentés d'avancer qu'effectivement une personne ayant un réseau social diversifié aura tendance à développer d'avantage ses capacités relationnelles. Cependant, la socialisation et ce type d'apprentissage se fait de manière importante durant l'enfance. Dans ce cas, est-ce qu'une fois adulte le réseau social a une incidence sur le développement des compétences sociales ? Selon nous la réponse est oui, le réseau permet d'entraîner lesdites compétences et de les affiner.

L'enquête sur le terrain a révélé qu'au moins dans deux situations (1 et 2) il y avait un manque de compétences sociales et des problèmes à gérer les conflits qui pourraient, entre autres, être lié à un réseau qui, avant incarcération, était soit inexistant ou alors composé de

personnes marginalisées. De plus, dans les deux cas il se trouve que les apprentissages n'ont pu être maintenus correctement. Effectivement, Abdou (situation 1) a connu un parcours scolaire peu stable et des difficultés à mener jusqu'à son terme un apprentissage. Il en va de même pour Jean (situation 2) qui ne put terminer sa formation professionnelle à cause de son problème de dépendance.

Durant leur peine, il semblerait que les compétences relationnelles de nos trois anciens détenus ont été peu entraînées. Effectivement, nous avons pu voir que Jean (situation 2) était souvent dans un état second et en désaccord avec le personnel de l'établissement. Selon lui, c'est le soutien de ses grands-parents et la lecture qui lui a permis d'effectuer un travail sur lui-même. C'est ensuite la relation qu'il a initié avec une femme qui l'a amené petit à petit à adopter un nouveau comportement. Concernant la situation d'Alain, (situation 3) lors de ses peines privatives de liberté il dit être tombé sur les mêmes personnes qu'il côtoyait à l'extérieur ce qui n'était pas favorable à l'émergence de comportement nouveau ou au développement de compétences sociales. C'est en se coupant volontairement du monde de la toxicomanie et en modifiant son environnement qu'un changement fut possible. Le reste se fit petit à petit au gré de nouvelles rencontres et de nouvelles expériences.

Pour conclure, il apparaît qu'effectivement l'acquisition de compétences sociales est liée à l'entourage. Cependant, il a été mentionné à de nombreuses reprises que nos anciens détenus n'ont pas bénéficié d'un réseau varié c'est donc à nouveau grâce à certaines personnes clés que de nouvelles compétences sociales ont pu être développées.

CHAPITRE 5 : CONCLUSION

5.3. Interprétations

Nous avons vu plus haut que, selon Besozzi, la réinsertion professionnelle est effectivement le meilleur moyen de parer à une éventuelle récidive de la part d'anciens détenus. Nous avons également pu comprendre combien le support social et sa perception peut influencer le comportement d'un individu. Selon l'enquête menée sur le terrain, il est apparu que la réinsertion professionnelle des trois personnes interviewées a pu avoir lieu grâce au dit support social. Il semblerait donc que ces deux concepts (réinsertion et support social) soient à considérer. Les réflexions ci-dessous ont pris naissance tout au long de ce travail. La notion de faisabilité, dépendant de divers éléments qui nous échappe, n'a pas été prise en compte.

Sur la base des informations recueillies, nous estimons qu'une forme d'activité professionnelle en prison est bénéfique. Cela permet aux détenus de prendre et maintenir un certain rythme autour de cette dite activité. Effectivement, au travers de notre enquête nous avons pu nous apercevoir que pour une partie d'entre eux leur journée était complètement déstructurée avant l'incarcération. Une forme d'activité permet également de maintenir et développer certaines compétences professionnelles. Et pour terminer, cela donne la possibilité à certains détenus de découvrir une profession, comme cela fut le cas pour Abdou (situation 1).

Nous avons pu nous rendre compte de l'importance qu'a le support social dans le retour à une activité professionnelle après la libération. De ce fait, nous pensons que les prisons devraient privilégier un accompagnement vers une réinsertion sociale durant la période d'incarcération. Actuellement, en prison des moyens existent afin de permettre aux détenus de maintenir certains liens avec l'extérieur, notamment grâce aux visites. Cependant, comme nous avons pu le voir beaucoup d'entre eux sont passablement isolés et en conflit avec leur famille. Cela nous pousse à imaginer d'autres actions à mettre en place afin de permettre aux détenus de trouver d'autres sources de soutien. Pour cela, il pourrait être intéressant de créer des groupes de discussion pour les détenus qui pourraient alors aborder divers thèmes, notamment ce qui les a conduits en prison. La participation aux groupes devrait être facultative et un cadre bien défini devrait absolument être posé. Les groupes pourraient être dirigés par des professionnels ou d'anciens détenus qui en auraient les compétences.

Durant nos interviews, à plusieurs reprises il est ressorti que durant l'incarcération les détenus n'ont pas vraiment trouvé de soutien auprès de professionnels. Bien qu'il a clairement été dit par deux d'entre eux qu'ils n'étaient pas preneur nous pensons, toutefois, que les professionnels du social ont tendance à être beaucoup dans l'action. Nous pouvons supposer

qu'une simple écoute active, sans que celle-ci soit systématiquement suivie de conseils, pourrait être bénéfique. Ou alors, peut-être, pourrions-nous envisager une prise en charge des détenus durant leur peine en fonction de leur réseau relationnel ou favoriser le maintien des liens sociaux qui aurait le plus de chances d'éviter une récidive. Cela nécessiterait, de la part de l'ancien détenu, un travail d'analyse sur le support que son réseau lui apporte et la perception qu'il a de son dit réseau.

Pour terminer, au travers de nos interviews nous nous sommes aperçus que le patronage constituait une aide précieuse à la réinsertion professionnelle des anciens détenus. Peut-être difficultés d'une telle prise en charge mais, sur la base de nos témoignages ainsi que nos découvertes théoriques, nous pensons qu'un suivi de la part de professionnels du social est une chose bénéfique à la réinsertion socioprofessionnelle.

5.4. Recommandations

Une recommandation est une suggestion un conseil que l'on pourrait adresser à quelqu'un ou à une institution dans le but d'améliorer certaines conditions qui semblent précaires et qui constituent un frein à l'avancée de cette dernière. Pour améliorer donc le système de réinsertion socioprofessionnelle des anciens détenus nous avons dans notre travail adressé des recommandations auprès du gouvernement qui est censé garantir les droits et libertés et même la sécurité des citoyens, à l'ancien détenu lui-même_acteur principale de sa propre réussite et enfin à l'entourage de l'ancien détenu.

-Recommandations : Au niveau de l'Etat.

L'Etat devrait mettre sur pied des structures pour un accompagnement post pénale des détenus. Ceci eu égard au fait que la prison est un lieu de préparation à la réinsertion sociale des détenus. Bien plus, l'Etat doit penser à défaut de construire de nouvelles prisons, mettre en place des ateliers et des unités de production afin de mieux former les détenus pour une réelle adéquation formation-emploi. Aussi, les structures étatiques telles que le FNE, le MINAS, le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi doivent mettre un accent particulier sur l'accompagnement post pénal de détenus qui désirent s'insérer professionnellement; ceci, en les aidant en créer des petites entreprises personnelles, en les proposant auprès de certaines autres, en subventionnant leurs activités, en instaurant un climat de confiance entre les anciens et leurs employeurs compte tenu du fait que les anciens détenus sont le plus souvent étiquetés de brigands au sortir de la prison. Également l'Etat devrait penser à avoir un fichier des anciens de détenus pour un réel suivi post pénale. De plus, donner davantage de moyens à ces structures

pour une prise en charge effective et une meilleure insertion professionnelle des anciens. Tout ceci passe par une formation de qualité.

-Recommandations auprès du détenu :

Le détenu. Étant donné que la responsabilité pénale est individuelle si l'on s'en tient aux normes légales qui régissent l'Etat du Cameroun ; il va s'en dire que c'est le détenu qui est le principal responsable de sa réussite ou de son échec. De fait, au sortir d'un établissement pénitentiaire, le détenu a la responsabilité de ne point faillir, il se doit de se prendre en charge afin de pouvoir subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille tout en respectant les règles établies dans la société. Ainsi, il serait judicieux que l'ancien détenu se considère comme un être humain à part entière et non entièrement à part. Il a le devoir de parfaire sa formation s'il a reçu une en prison ou alors de se former afin de vivre honnêtement. La responsabilité de ces actions dans le processus de réinsertion sociale incombe au premier chef à l'ancien détenu bien que c'est à l'Etat de garantir les conditions d'une véritable réinsertion post pénale des anciens détenus.

-Recommandations auprès de l'entourage du détenu :

L'une des clefs d'une réelle réinsertion post pénale des anciens nous semble inéluctablement l'acceptation de l'ancien détenu au sein de sa communauté. Le constat qui se dégage de nos recherches est implacable : les anciens détenus sont pour la quasi majorité étiquetés et rejetés. Très souvent, ces derniers subissent un rejet familial, communautaire ou sociétal. De ce point de vue, il est très difficile pour ce dernier de se réinsérer. Il nous semble donc opportun de sensibiliser les familles, la communauté et la société afin de changer le regard qu'elles ont sur les anciens détenus. Ceci permettra de renforcer le sentiment d'appartenance de ce dernier et booster sa confiance en soi. Bien plus, l'entourage de ce dernier doit lui permettre de retrouver les repères sociaux que ce dernier aurait perdu lors de son séjour en prison. Ceci passe par un accompagnement et un soutien multiforme (financier, psychologique...).

-Recommandations auprès de la société toute entière :

Parmi les personnes à sensibiliser dans l'encadrement des ex détenu on a la société toute entière. Elle fait partie intégrante des personnes qui devrait apporter de l'aide à la réinsertion socioprofessionnelle des anciens détenus.

Les entreprises devraient donc par exemple arrêter d'exclure les ex Détenus lorsqu'elles lancent des avis de recrutement. Demander dans la composition d'un dossier de recrutement ou de concours un extrait de casier judiciaire pourrait exclure et par ricochet frustrer, stigmatiser la personne ex détenu. Et un détenu qui se sent exclu dans une société où il est appelé à vivre et à évoluer serait tenté de plonger dans la récidive pour repartir dans la prison où il trouverait ses

semblables ayant fait objet d'une peine privative de liberté et ceux-là qui l'acceptent et l'intègrent avec joie

CONCLUSION GENERALE

Cette recherche avait pour objectif essentiel, l'urgence de rendre intelligible la question des répercussions du manque du soutien social sur la réinsertion des personnes ex détenues. Étant donné que les personnes ex détenues sont très souvent marginalisées, stigmatisées et rejetées, non seulement ceux-ci souffrent du manque du soutien affectif venant de leur entourage, mais aussi ont un réel problème de réinsertion socioprofessionnelle.

Afin de mieux comprendre cet état de chose, nous avons voulu dans cette recherche cerner les différents effets de l'absence de soutien social venant de l'entourage de l'ex détenu sur sa capacité à se réinsérer. Pour y parvenir, les exigences heuristiques liées à cette recherche ont permis de formuler l'hypothèse principale de la manière suivante : le manque de soutien social entrave la réinsertion socioprofessionnelle de l'ex détenu, cette hypothèse a ensuite été découpée en trois hypothèses secondaires à savoir :

- le manque de réseau social empêche la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu mineur
- l'absence du sentiment d'être aimé entrave la réinsertion socioprofessionnelle.
- le manque de soutien de son entourage entrave la réinsertion socioprofessionnelle de l'ex détenu mineur.

Sur la base de la théorie explicative, telle la théorie des relations interpersonnelles et la théorie de la délinquance, nous avons compris que la plupart des ex détenus mineurs souffrent d'un manque du soutien social venant de leur entourage et même de la société toute entière.

L'analyse qualitative propre à cette étude nous a permis de collecter les données par le biais de l'entretien semi directif d'une durée de 35minutes auprès de trois ex détenus. Pour avoir le nombre de répondant, nous avons procédé à un échantillonnage de type raisonné, ce qui nous a permis de sélectionner les ex détenus susceptibles de nous donner les réponses fiables.

L'analyse de contenu de type thématique a été utilisée dans cette recherche puisqu'elle nous a permis de regrouper nos données en thème de discussions

Les conclusions auxquelles nous avons abouti nous ont permis de vérifier et de confirmer les différentes hypothèses liées à cette recherche. De ces confirmations rendues, il ressort effectivement que le manque de soutien social entrave la réinsertion socioprofessionnelle de l'ex détenu mineur.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ABRIC, J.-C (1996) [dir] Exclusion sociale, insertion et prévention. Saint-Agne : Editions Erès,
- BAERTSCHI, B. (1998) [dir] Comprendre et combattre l'exclusion. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes,
- BOUCHON-SCHWEITZER, M. (2002) « Psychologie de la santé : modèles, concepts et méthodes » : Ed : Paris,
- BRODEUR, C., ROUSSEAU, R. (1984) [dir] L'intervention de réseaux : une pratique nouvelle. Montréal : Ed. France-Amérique,
- DEGENNE, A. (1994) Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie. Paris : A Colin,
- EBERSOLD, S. (2001) La naissance de l'inemployable : ou l'insertion aux risques de l'exclusion. Rennes : Presses universitaires de Rennes,
- GOGUEL D'ALONDANS, A. (2003) L'exclusion sociale : les métamorphoses d'un concept Paris : L'Harmattan,

ARTICLES ET REVUES

- BLAIS, M. R., Vallerand, R. J., Pelletier, L. G., & Brigare, N. M. (1989). L'Échelle de satisfaction de vie : validation canadienne-française du « Satisfaction With Life Scale ». *Revue canadienne des sciences du comportement*, 21(2), 210-223.
- BRIGHT, J. E. H., Pryor, R. G. L., Wilkenfeld, S., & Earl, J. (2005). The Role of Social Context and Serendipitous Events in Career Decision Making. *International Journal for Educational and Vocational Guidance*, 5(1), 19-36.
- BROWN, S. T., & Lent, R. W. (1996). A Social Cognitive Framework for Career Choice Counselling. *The Career Development Quarterly*, 44(4), 354-366.
- BRYANT, B. K., Zvonkovic, A. M., & Reynolds, P. (2006). Parenting in Relation to Child and Adolescent Vocational Development. *Journal of Vocational Behavior*, 69(1), 149-175

-RAPPORTS

Rapport SPF Emploi, travail et concertation sociale, direction Humanisation du travail. Le stress au travail : facteurs de risques, évaluation et prévention. Bruxelles, novembre 2006.

-REFERENCES WEBOGRAPHIQUES

BESOZZI, C. « Rapport sur la récidive après une peine privative de liberté ». In Confédération suisse. Site de la confédération [En ligne]. Adresse URL : <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2000/2000-01-14.html>

Cadremploi. Site de Cadre emploi [En ligne]. Adresse URL : <http://www.cadremploi.fr> (Page consultée le 3 février 2007).

Carrefour Prison. Site de Carrefour Prison [En ligne]. Adresse URL: <http://www.carrefourprison.ch>.

EMERY, Y. « Compétences sociales et intégration professionnelle ». In FDEP. Fondation pour le développement de l'éducation permanente [En ligne] Adresse URL : <http://fdep.ch/Documents/competences-soc.pdf>, 2003.

GRANDJEAN, C. « Règlement concernant le régime progressif de l'exécution des peines et de l'internement des délinquants d'habitude » In Législation cantonale. Canton du valais [En ligne]. Adresse URL : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=4491>.

GSR. « Probation/Mandat de patronage » In Guide social romand, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/127/>.

GUELPA, B. (2006) sorties : parcours de cinq détenus. Genève : Labor et Fides,
INKEL, A. « L'insertion sociale des personnes marginalisées et proches de la grande pauvreté » In Université du Québec. Site de l'université du Québec [En ligne]. Adresse URL : <http://www.uqo.ca/crdc-geris/crdc/publications/MM2.rtf> .

JAGER, A. « Exclusion, intégration : est-il facile de réintégrer les anciens détenus dans la société française) » In Prison.Eu.Org [En ligne]. Adresse URL : http://prison.eu.org/article.php3?id_article=6385.

KLAUS, S. Milieu pénitentiaire : quelle réinsertion ? Sion, avril 2005. 70 p. □ OSPEL, L. Prisonniers : espoir social ? Lausanne, janvier 1995. 89 p.

MOTIUK, L. Forum : recherche sur l'actualité correctionnelle [En ligne]. Adresse URL : http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/Vol17No1/vol17no1_f.pdf.

PAUGAM, S. La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté. Paris : Presses univ. de France, 2002. 256 p.

- PORTES ; A. « Les réseaux sociaux ». In Section de sociologie [En ligne]. Adresse URL : http://socio.ens-lsh.fr/agregation/reseaux/reseaux_fiches_portes_1998.pdf.
- Prison.eu.org. Site de Ban public [En ligne]. Adresse URL : <http://prison.eu.org> .
- Prisons free. La réinsertion des personnes détenues [En ligne]. Adresse URL : <http://prisons.free.fr/reinsertion.htm>.
- ROUFF, K. « Des formations pour les détenus, afin d'éviter la récidive, n°659 du 27 mars 2003 ». In Lien social [En ligne]. Adresse URL: http://www.lien-social.com/spip.php?article529&id_groupe=12.
- SOCIALINFO. Dictionnaire Suisse de politique sociale [En ligne]. Adresse URL : <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=330> .
- TAP, P., MALEWSKA-PEYRE, H. Marginalités et troubles de la socialisation. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. 334 p.
- WYER, H. « Règlement sur le patronage ». Site officiel du canton du Valais. [En ligne].
 Adresse URL : http://www.vs.ch/home2/etatvs/vs_public/public_lois/fr/Pdf/340.212.pdf .

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN

Dans le cadre de notre mémoire de fin d'étude nous travaillons sur le sujet intitulé « soutien social et insertion socioprofessionnelle des anciens détenus : cas des mineurs de la prison centrale de kondengui ».

En vue d'avoir des informations y relative, nous vous prions de bien vouloir répondre à nos questions de façon honnête et sincère pendant l'entretien. L'anonymat de cet entretien vous évitera toute réticence à donner votre expérience. Nous vous remercions pour votre franche collaboration.

Données personnelles

Age :

Etat civil :

Lieu d'habitation :

Activité professionnelle actuelle :

Père et mère en vie ?

Parcours de vie

- 1) Avez-vous le sentiment d'être épanoui avec votre entourage depuis votre sortie de prison ?
- 2) Bénéficiez-vous du soutien véritable de votre entourage depuis votre sortie de prison ?
- 3) Avez-vous pu construire une famille depuis votre sortie de prison ?
- 4) Avez-vous reçu des aides venant de votre entourage pour vous aider à mieux vous reconstruire ?
- 5) Avez-vous pu avoir un emploi depuis votre sortie de prison ?

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTES DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES FIGURES.....	vi
RESUME.....	vii
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE	3
1.1. Contexte	3
1.2. Faits observés	5
1.4 Conjecture théorique	6
1.5 Question de recherche	6
1.5.1 Question principale	6
1.5.2 Questions secondaires	6
1.6. Objectifs de recherche.....	7
1.6.1. Objectif général	7
1.6.2 Objectifs secondaires.....	7
1.7. Intérêt de l'étude.....	7
1.7.1. Intérêt scientifique.....	7
1.7.2. Intérêt thématique.....	7
1.8. Délimitation de l'étude.....	7
1.8.1. Délimitation spatiale	7
1.8.2. Délimitation temporelle.....	8
CHAPITRE 2 : BILAN DE LECTURE.....	9
2.1. Définition des concepts	9

2.1.1 Soutien social	9
2.1. 2. Insertion.....	9
2.1 3. Réinsertion socioprofessionnelle.....	10
2.2. Bilan de lecture.....	11
2.2.1. Soutien social et le bien-être psychologique	11
2.2.2. Les différents types de soutien et la période concernée	12
2.2.3. Les approches multiformes du soutien social	13
2.2.4. L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus.....	17
2.2.5. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant	18
2.2.6. Les principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile	19
2.2.7. Les Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs	19
2.2.8. Le Modèle de loi sur la Justice des Mineurs	21
2.8.1. L'adolescence.....	21
2.2.9. Les infractions constatées.....	22
2.2.10. La délinquance comme signe de troubles du comportement	23
2.2.11. Les facteurs de vulnérabilité	23
2.3. Hypothèses de recherche	23
2.3.1. Hypothèse principale.....	23
2.3.2. Hypothèses secondaires.....	23
2-4-1 La théorie des relations interpersonnelles de Kurt Lewin (2008)	24
2-4-2 les théories de la délinquance de Gottfredson et all (1990).....	25
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE	30
3.1. Site de l'étude : Présentation de la prison centrale de Yaoundé	30
3.1.1. Historique et présentation géographique de la prison centrale	30
3.1.2. Présentation physique de la prison centrale de Yaoundé	30
3.2. Le Bloc Administratif.....	31

3.2.1. Le Service des Affaires Financières	31
3.2.2. Le bureau du personnel	31
3.2.3. Le Bureau Des Affaires Administratives et du Greffe	31
3.2.4. Le Service de la Discipline et des Activités socioculturelles et Educatives	31
3.2.5. Le bureau de la discipline des détenus.	31
3.2.6. Le bureau des activités socioculturelles et des loisirs	31
3.2.7. Le bureau de la formation et de l'action sociale	31
3.3. Organigramme de la Prison Centrale de YAOUNDE.....	32
3.4. Le bloc de détention	33
3.5. Composante carcérale	33
3.5.1. Les prévenus.....	33
3.5.2. Les condamnés	33
3.5.3. Les contraignables.....	33
3.5.4. Les appelants	33
3.5.5. Les gardés à vue	33
3.5.6. Les étrangers	33
3.6. Population et technique d'échantillonnage	33
3.7. Instrument de recueil des données	35
3.8. Technique d'analyse des données	35
3.8.1. Précautions déontologiques.....	36
3.9. Difficultés rencontrées	36
CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	38
4.1. Présentation des résultats	38
4.1.2. Entretien n° 2.....	41
4.1.3. Entretien n° 3.....	46
4.2. Vérification des hypothèses	50
4.2.1. Hypothèse H1	50
4.2.2. Hypothèse H2.....	52

4.2.3. Hypothèse H3	52
CHAPITRE 5 : CONCLUSION	54
5.3. Interprétations.....	54
5.4. Recommandations	55
CONCLUSION GENERALE	57
BIBLIOGRAPHIE	59
ANNEXES	62